SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION ET DE VALORISATION

TOURBIERE DE LA PIGNOLE

Janvier 2007

PORTEUR DE PROJET :

Commune de Champs sur Tarentaine-Marchal

ANIMATEUR :

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. : 04 73 63 18 27 - Fax : 04 73 64 04 73
E-mail : cren-auvergne@espaces-naturels.fr

INTRODUCTION 3
PARTIE 1: RAPPEL DU CONTEXTE 4
A/ La politique ENS 4
B/ La politique ENS du Conseil général du Cantal 4
C/ Le site ENS de la tourbière de la Pignole 5
PARTIE 2: METHODOLOGIE 7
PARTIE 3: THEMATIQUES D'ACTION 9
A/ LA CONNAISSANCE 9
B/ LA GESTION 16
C/ LA VALORISATION 19
D/ LA COMMUNICATION 22
PARTIE 4: OBJECTIFS ET ACTIONS DU SCHEMA DIRECTEUR 24
A/ Guide de lecture des fiches actions 24
C1-AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES 26
G1- MAINTENIR LES HABITATS, LA BIODIVERSITE ET L'INTEGRITE DE LA TOURBIERE 31
VAL 1 : ORGANISER LA DECOUVERTE DU SITE ET DU TERRITOIRE 35
VAL 2 : SENSIBILISER AUX INTERETS DE LA CONSERVATION DU SITE 37
COM1 : ADAPTER LA COMMUNICATION AUX ENJEUX DE PRESERVATION ET DE GESTION 39
METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR 41
SYNTHESE ET PLANIFICATION DES ACTIONS 42
BIBLIOGRAPHIE 43
CONTACTS 43
ANNEXES 44

INTRODUCTION

La tourbière de la Pignole est un remarquable lac-tourbière particulièrement diversifié et de bonne intégrité. Le lac, dont la profondeur n'excède pas 7,5 mètres, est colonisé par des radeaux de sphaignes, et prolongé par une mosaïque d'habitats tourbeux se développant le long du cours d'eau prenant source sur le site. Celui-ci est niché dans un talweg formé par le retrait des glaciers, typique du paysage de l'Artense. Des boisements et des prairies plus ou moins envahies de landes entourent cette zone humide remarquable. Inventoriée d'intérêt national dans le cadre du programme européen Life-tourbières, la Pignole est caractérisée par un patrimoine naturel peu répandu dans le Cantal et en Auvergne.

Dans le cadre de sa compétence de gestion et mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil général du Cantal a mandaté le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne pour une mission d'animation et d'accompagnement à la définition d'un schéma directeur de gestion et de valorisation sur la tourbière de la Pignole. Ce schéma a été établi en concertation étroite avec le porteur de projet, la commune de Champs sur Tarentaine et un comité de suivi tout au long de l'année 2006. Il a pout but de planifier sur 5 ans des actions de connaissance, de gestion, de valorisation et de communication tenant compte des caractéristiques et spécificités écologiques du site.
L'enjeu principal de la mise en œuvre de ce schéma est de préserver la diversité remarquable de ce joyau humide et de gérer la fréquentation diffuse.

PARTIE 1: RAPPEL DU CONTEXTE

A/ La politique ENS

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont nés de la loi du 18 juillet 1985 (article 12 de la loi n°85-729 de 1985) qui confie aux Départements une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.
Le classement ENS constitue une reconnaissance partagée par le Département et une collectivité locale, de l'intérêt floristique ou faunistique, géologique, paysager ou de mise en valeur éco-touristique d'un site.

Pour la mise en œuvre de leur politique en faveur des ENS, les Départements disposent d'un outil fiscal facultatif : la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), institué par la loi du 18 juillet 1985.
Cette taxe concerne les constructions nouvelles soumises à un permis de construire sur l'ensemble du département (à l'exception des bâtiments à usage agricole ou forestier liés à l'exploitation, des bâtiments destinés à un service public ou d'utilité publique, des immeubles classés monuments historiques, des bâtiments reconstruits après expropriation ou sinistre). Son taux, arrêté par délibération du Conseil Général, varie de 0 à 2 % de la valeur de l'ensemble immobilier projeté.
La TDENS peut être utilisée dans différents domaines :

- Acquisition de terrains pour le compte du Département ou d'un délégataire, en vue de leur ouverture au public (sauf exception motivée par la fragilité du milieu),
- Aménagement et entretien d'espaces naturels,
- Acquisition, aménagement et gestion des sentiers figurant sur un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),
- Acquisition, aménagement et gestion des espaces, sites et itinéraires figurant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI)
- Études et inventaires du patrimoine naturel nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles destinés à être ouverts au public.

B/ La politique ENS du Conseil général du Cantal

Conscient de la richesse et de la diversité des milieux naturels présents dans le Cantal et de l'atout majeur qu'ils constituent pour l'image et le développement touristique du département, le Conseil Général a initié une politique Espaces naturels sensibles dans le cadre de la première Charte départementale pour l'environnement.

Il a notamment voté, dès 1992, la perception de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (taux fixé à 0,4% depuis 1996). Un recensement et une caractérisation de sites remarquables ont été réalisés de 1994 à 1999. Une charte graphique a été élaborée.

Enfin, le Conseil Général a accompagné un programme de soutien à la gestion et la valorisation d'une première série de sites classés ENS (Pas de Cère, tourbière des Vergnes des Mazes, coteaux de Molompize…).

En 2004, afin de favoriser le développement d'un véritable réseau de sites naturels remarquables et représentatifs de la diversité et de la qualité des espaces naturels du Cantal, le Département a confié une mission d'animation et d'assistance technique au Conservatoire des Espaces et des Paysages (CEPA) et au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne (CPIE).

Un diagnostic, réalisé dans le cadre d'une démarche de concertation et d'animation, a été conduit sur 25 sites remarquables par leur valeur patrimoniale naturelle, paysagère, culturelle ou géologique et répartis sur l'ensemble du territoire départemental. Il a permis de préciser les problèmes et enjeux, de dégager les actions envisageables et d'apprécier la faisabilité d'une démarche de gestion durable et de valorisation de chaque site naturel.
Au regard de leur intérêt et du contexte local, les 10 sites suivants ont été retenus, en 2005, pour intégrer une démarche opérationnelle de gestion et de valorisation, et bénéficier de l'accompagnement du Conseil Général :

- Gorges du Bès
- Puy de la Tuile
- Cirque de Récusset
- Roches de Landeyrat
- Tourbière de la Pignole
- Bois du Marilhou
- Marais du Cassan Prentegarde
- Forêt du Lioran
- Puy Courny
- Tourbières et estives du plateau de Chastel

C/ Le site ENS de la tourbière de la Pignole

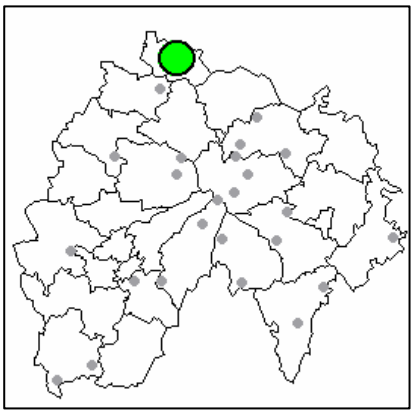

Thématique naturelle : Zone humide

Région géographique : Artense

Surface : 20 ha

Altitude : 850 mètres

Commune : Champs sur Tarentaine-Marchal

EPCI : Communauté de Communes Sumène Artense

Autres structures intercommunales : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Contrat de rivière Haute Dordogne

L'Artense est un massif granitique très riche en tourbières, de par sa morphologie et son climat, et la Pignole peut être considérée comme le miroir du milieu naturel de ce territoire.
La tourbière de la Pignole a été identifiée d'intérêt national lors du programme LIFE-Tourbières (1996-1999), selon des critères de biodiversité et d'intégrité. Il existe trois autres tourbières d'intérêt national dans le Cantal : deux en Aubrac (La Sagne Haute et le Ruisseau d'Yrisson) et une dans les Monts du Cantal (Rocher de Laqueille). Par ailleurs, il existe en Auvergne 15 autres tourbières d'intérêt national (sur 150 recensées en 1998).

Le classement du site en ENS par la Conseil général en 1996 a permis d'identifier la tourbière comme un élément majeur du patrimoine naturel cantalien. De plus, la volonté des acteurs locaux à mener un projet sur ce site avait déjà permis au Conservatoire d'animer une réunion avec les représentants de la commune, le PNRVA, la Communauté de Communes et le Conseil général du Cantal le 25 novembre 2004.
Consciente des enjeux écologiques du site, la commune de Champs sur Tarentaine-Marchal s'est montrée intéressée pour porter ce projet d'Espace Naturel Sensible sur la tourbière de la Pignole.

Carte 1 : Limites du site

Carte 1

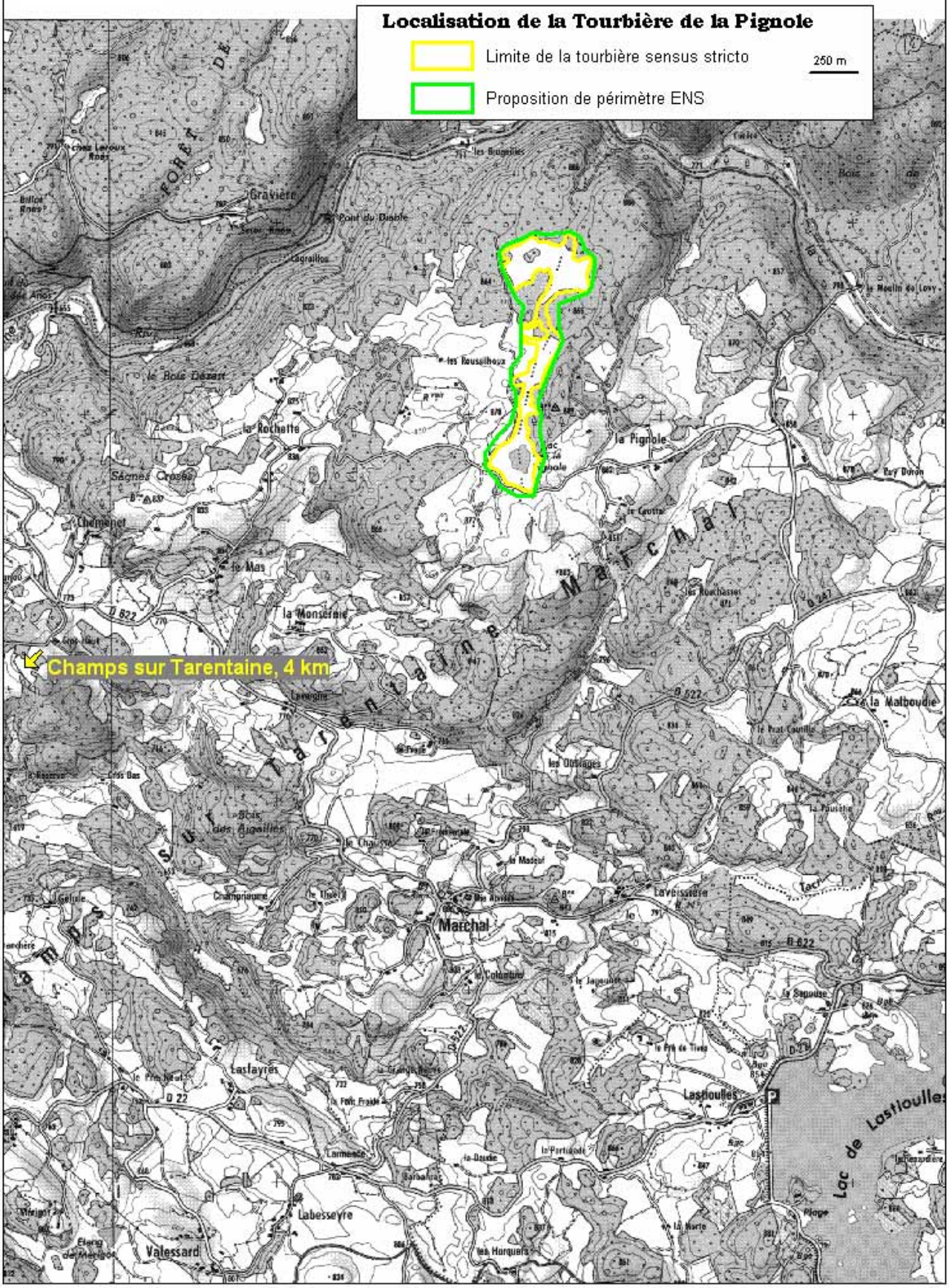
Localisation de la Tourbière de la Pignole
Limite de la tourbière sensus stricto
Proposition de périmètre ENS
250 m
Champs sur Tarentaine, 4 km
la Pignole
la Rochette
Marchal
Lastioulles
Lac de Lastioulles
Lastayres
Labesseyre
Valessard
la Malboudie
CEPA, décembre 2006
Scan 25 IGN, mise à disposition CG 15

PARTIE 2: METHODOLOGIE

Le présent schéma directeur est un document de planification à l'attention du porteur de projet. Entre l'étude de faisabilité et le véritable plan de gestion, il est un document de référence pour la commune et ses partenaires, et un outil de gestion et de valorisation de la tourbière de la Pignole.

La constitution du schéma directeur s'est fait en cinq étapes, sur la base d'une concertation locale. Pour ce faire, un comité de suivi a été composé avec le Conseil général et la commune de Champs sur Tarentaine, porteuse du projet. Au cours de la réunion de lancement de la démarche, 16 personnes représentant des associations, des collectivités ou des privés ont été invitées. Lors de cette réunion, la composition du comité de suivi a été affinée afin de mettre en place un groupe de travail représentatif de l'ensemble des acteurs locaux pour l'élaboration d'un programme d'actions. Au total le comité de suivi était composé de 19 personnes (annexe 1), auxquelles s'ajoutaient les membres du comité technique départemental (annexe 2). 11 personnes en moyenne ont participé aux réunions.

Chaque intervalle entre les comités de suivi (comptes rendu en annexe 3) a été ponctué par des échanges avec le Conseil général, le porteur de projet et des acteurs locaux (notamment la Communauté de Communes Sumène Artense et les propriétaires), qui ont permis de travailler sur les fiches actions et de finaliser le schéma directeur.

Trois réunions du comité technique départemental ont permis de concilier l'ensemble des démarches sur les 10 sites, dans un souci de cohérence de réseau.

Le tableau suivant synthétise les différentes étapes de la mission et leurs objectifs.

Date	Réunion	Objectif
19/01/06	Comité technique départemental	Présentation des sites Structurer la méthodologie de mise en œuvre Elaborer les listes d'invités aux réunions de lancement
24/02/06	Premier comité de suivi= réunion de lancement de la démarche	Présenter la démarche et ses objectifs, et affirmer la volonté du Département à développer un réseau d'ENS, les rôles et engagements de chacun (Département, porteur de projet, comités de suivi, partenaires…), le prestataire et sa mission Arrêter la composition définitive du comité local de suivi.
22/03/06	Deuxième comité de suivi	Définition des objectifs
17/05/06	Troisième comité de suivi	Définition initiale des actions Visite de site
07/07/06	Comité technique départemental	Etat d'avancement de la mission sur les dix sites Echanges sur les problématiques et les succès d'animation Echanges sur les possibilités de mise en œuvre et de financements du programme d'actions
22/09/06	Quatrième comité de suivi	Comité restreint afin de travailler sur les possibilités de maîtrise d'ouvrage Approfondissement de la définition des actions
06/10/06	Comité technique départemental	Mise au point de la structuration du schéma directeur Echanges sur les actions par thématiques
10/06	Bureau communautaire	Validation des actions à maîtrise d'ouvrage intercommunale
26/10/06	Cinquième comité de suivi	Présentation du schéma directeur au comité technique et validation technique

Le schéma directeur se décline en 4 thématiques :

- la connaissance : une juste connaissance du site est nécessaire à la mise en œuvre de la gestion et de la valorisation.
- la gestion : la gestion peut concerner les milieux naturels (habitats et espèces) et les activités présentes sur le site.
- la valorisation : elle comprend des actions de gestion de la signalétique, et la mise en place d'outils de découverte et d'animations…
- la communication : elle implique le développement d'outils spécifiques, de groupes de travail, en cohérence avec le réseau départemental.

Chacune comprend un ou plusieurs objectifs, véritables fils directeurs du schéma, conduisant à la définition des actions opérationnelles et exemplaires, qui sont validées par l'ensemble du comité de suivi.

Chacun de ces thèmes possède un ou plusieurs objectifs, qui sont les fils directeurs du schéma, et qui mènent à la définition des actions. Le but n'est pas de faire une longue liste d'actions mais plutôt de fixer des objectifs clairs desquels découlent quelques actions opérationnelles et exemplaires. La démarche suivie peut se schématiser ainsi:

Thématique du schéma directeur → Objectifs pour le site ENS → Actions

PARTIE 3: THEMATIQUES D'ACTION

Objectif transversal général: Mettre en œuvre le schéma directeur
Indicateur d'atteinte de l'objectif : Nombre d'actions réalisées, respect de l'échéancier
Au-delà des objectifs répondant aux 4 thématiques retenues, cet objectif transversal a été défini afin de maintenir une cohérence globale pour la mise en œuvre du projet sur le site ENS.

A/ LA CONNAISSANCE

A.1/État des lieux

A.1.1/ Les limites des ***statuts et inventaires actuels*** sont cartographiés sur la carte 2 en annexe 4.
- Inventaires

- ZNIEFF 1 n°0017-0005 "Tourbière de la Pignole" (14 ha)
- ZNIEFF 2 n°0017-0000 "Artense"

- Démarches contractuelles

La tourbière est incluse dans le périmètre du contrat de rivière Haute Dordogne
- Démarche Natura 2000

Le site Natura 2000 de la Pignole (environ 50 hectares) est compris dans le site "éclaté" Natura 2000 FR 830 1039 – Artense, comprenant 14 autres tourbières dans le Cantal et le Puy-de-Dôme.

A.1.2/ Approche foncière
Le tableau ci dessous et la carte 3 présente les données foncières du site. La tourbière est partagée entre 16 parcelles (14 parcelles privées partagées entre 7 propriétaires, et 2 parcelles sectionales) (données foncières du bassin versant en annexe 5). Les terrains servant de stationnement (ancienne carrière) et de zone d'observation sont privés (Roger Malguid, parcelle 115C 90,). Il existe ponctuellement un stationnement « sauvage » dans le chemin de Monsieur Papon (parcelle C34).
Les propriétaires des parcelles C 23 24 26 28 et 33, (6,8 ha, toute la partie Nord-Ouest du site) refusent que des visiteurs passent sur leurs parcelles.
Afin de gérer en cohérence la tourbière et ses abords immédiats, il est proposé un périmètre ENS légèrement plus grand que la tourbière sensus stricto.

parcelle	propriétaire	surface de tourbière ENS sur la parcelle	surface de la parcelle	total surface tourbière par propriétaire
115C 80	Habitants de la Pignole	2,7058	3,6721	3,3427
115C 86	Habitants de la Pignole	0,6369	0,6369	
115C 374	M Antonin Malguid	0,3381	3,5952	1,1520
115C 76	M Antonin Malguid	0,8139	4,0950	
C 23	M et Mme Tissandier Jean	3,9183	13,0668	6,8835
C 24	M et Mme Tissandier Jean	0,9543	8,7208	
C 26	M et Mme Tissandier Jean	0,3622	6,7442	
C 28	M et Mme Tissandier Jean	0,8061	8,3390	
C 33	M et Mme Tissandier Jean	0,8426	9,3965	
115C 87	M Lucien de Bruyne	0,5300	3,4020	0,5300
C 34	M René Papon	2,1121	6,5027	2,7045
C 35	M René Papon	0,5924	0,5924	
115C 373	M Roger Malguid	0,3377	0,6346	0,3377
C 36	Mme Dominique Chabaud	0,4637	0,5921	0,5716
C 75	Mme Dominique Chabaud	0,1079	2,3898	
115C 74	Mme Pages	2,3846	9,2236	2,3846
	Total	*17,9066*	*81,6037*	*17,9066*

NB : les surfaces sont en hectares et calculées sur logiciel d'information géographique (légères variations possibles entre ces calculs et les valeurs cadastrales)

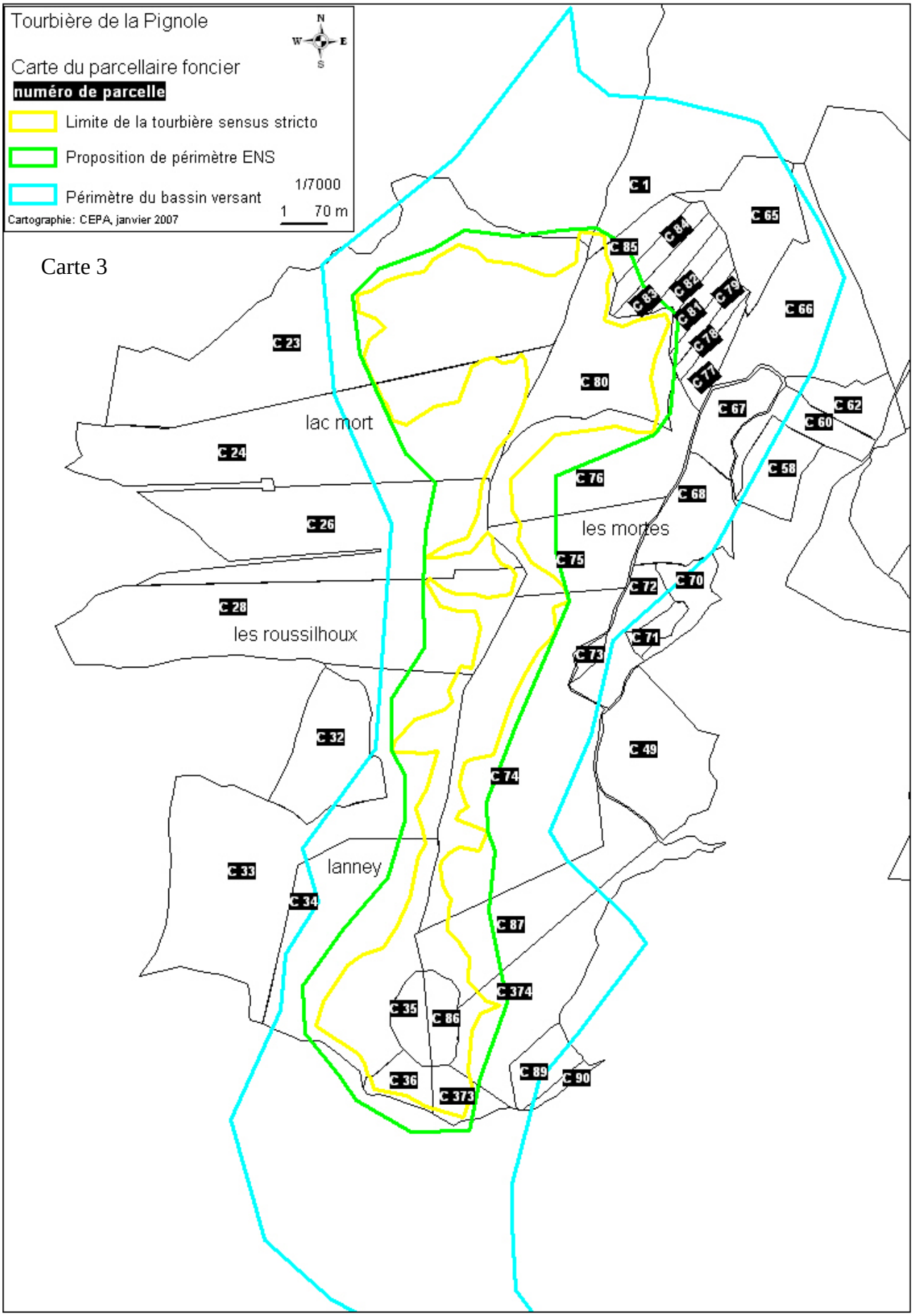

A.1.3/ Patrimoine naturel

- Paysage

L'originalité du site réside dans le lac à la forme arrondie souvent au reflet de miroir, colonisé par les sphaignes, ce qui lui confère une image très spécifique. La route départementale 247 dominant le lac de quelques mètres, permet d'admirer cette partie sud du site, le reste étant dans un paysage relativement fermé par les boisements.

Le paysage du site, typique de l'Artense cantalien, se caractérise par une alternance de vallons boisés, de sommets de landes et de cuvettes tourbeuses.

- Hydrogéologie, hydrologie

La formation et le développement d'une tourbière acide à sphaignes résultent de deux facteurs principaux : un bilan hydrique positif (ici les précipitations) et une production de matière organique supérieure à la décomposition (ce dernier facteur est favorisé par de faibles températures, un déficit en oxygène et un pH acide, lié ici au sol granitique). Le fonctionnement et l'évolution d'une tourbière sont donc liés en grande partie au milieu extérieur. Les milieux typiques et leur cortège floristique ne se développent que dans certaines conditions hydriques liées à l'ensemble du bassin versant et aux caractéristiques climatiques locales. On peut donc dire que les éléments sont réunis ici pour un bon fonctionnement et une évolution naturelle de la Pignole.

La tourbière de la Pignole est située en tête de bassin versant de la Dordogne et donne naissance à un cours d'eau qui rejoint la Tarentaine 1,8 kilomètre à l'aval. A l'exutoire de la zone humide, le ruisseau fait déjà deux mètres de large en période de hautes eaux. La tourbière, comme la plupart des zones humides, joue un rôle en terme d'alimentation et de régulation en eau des rivières : elle accumule l'eau en période de hautes eaux et la restitue progressivement en été.

La carte 4 en annexe 6 présente le réseau hydrographique et le bassin versant de la tourbière.

- Milieux naturels

La dernière cartographie des habitats naturels a été effectuée l'été 2005 par Biome pour le compte du Parc des Volcans dans le cadre de la cartographie des sites Natura 2000. La carte 5 présente les habitats suivant une terminologie simplifiée.

La tourbière est composée de plusieurs habitats tourbeux (en gras dans le tableau) d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne habitats. Ces habitats sont fragiles et sensibles à toute modification de la composition chimique (intrants minéral et organique…) et physique (tassement, creusement…) du sol.

Les habitats indiqués en italique sont des *milieux humides associés aux habitats tourbeux* et notamment à la zone d'eau libre (lac).

Les habitats marqués d'un astérisque* ont été identifiés dans un état de conservation moyen et les autres dans un bon état de conservation.

Habitats cartographiés en 2005	Code Natura 2000	Surface en ha	Proportion
Magnocariçaie	/	*0,098490*	*0,19%*
Dépressions de tourbières	7150-1	0,532543	1,04%
Vases exondées	/	*0,565262*	1,11%
Aulnaie oligotrophe	/	*4,764891*	*9,33%*
Nardaie et lande haute	/	1,610881	3,16%
Hêtraie acidiphile	9120-4	6,264083	12,27%
Landes sèches *	4030-1	9,770850	19,14%
Bas marais	6410-6	0,517384	1,01%
Groupements oligotrophes à Potamots	/	*0,874450*	*1,71%*
Haut marais en fin d'évolution *	7120-1	8,389021	16,43%
Tremblant	7140-1	0,421915	0,83%
Haut marais jeune à mature	7120-1	4,251280	8,33%
Aménagements anthropiques	/	0,095383	0,19%
Fruticées	/	0,158152	0,31%
Bosquet	/	1,773762	3,47%
Plantation résineuse	/	10,965494	21,48%
Total	/	51,053841	100,00%

La carte 6 en annexe 7 présente une cartographie des habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive habitats.

Les tourbières évoluent naturellement très lentement par minéralisation vers un milieu de landes, puis vers un boisement naturel. La colonisation du lac par le tapis de sphaignes est un phénomène naturel.

Carte 5

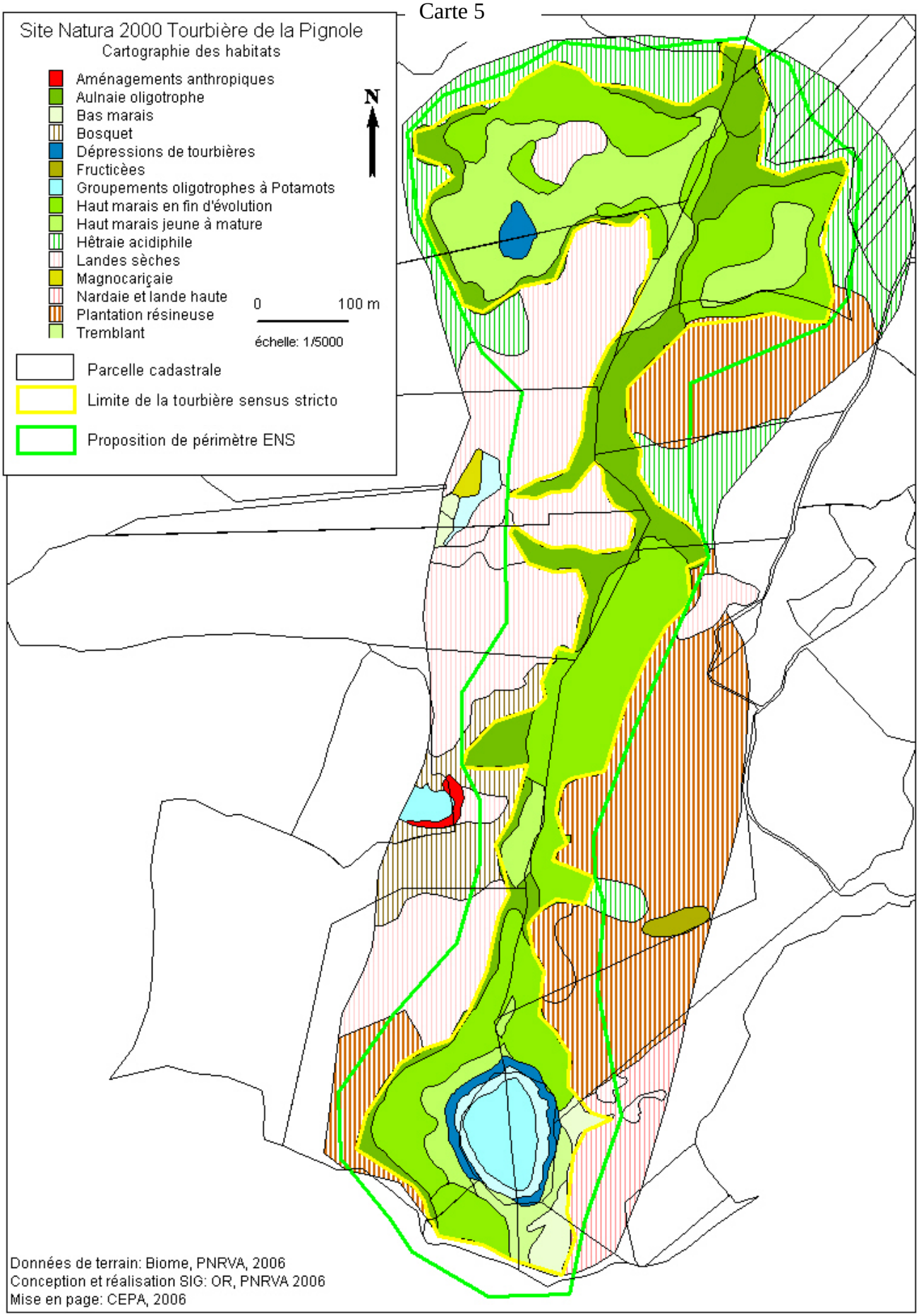
Site Natura 2000 Tourbière de la Pignole
Cartographie des habitats
Aménagements anthropiques
Aulnaie oligotrophe
Bas marais
Bosquet
Dépressions de tourbières
Fructicèes
Groupements oligotrophes à Potamots
Haut marais en fin d'évolution
Haut marais jeune à mature
Hêtraie acidiphile
Landes sèches
Magnocariçaie
Nardaie et lande haute
Plantation résineuse
Tremblant
N
0
100 m
échelle: 1/5000
Parcelle cadastrale
Limite de la tourbière sensus stricto
Proposition de périmètre ENS
Données de terrain: Biome, PNRVA, 2006
Conception et réalisation SIG: OR, PNRVA 2006
Mise en page: CEPA, 2006

- Flore

Le cortège floristique peut être décrit comme circum-boréal à très nette tendance atlantique. La richesse floristique de cette tourbière est un des intérêts majeurs du site. En effet, elle abrite 5 espèces protégées nationalement, 4 régionalement et 9 espèces remarquables pour le Cantal.

- protégées nationales: Lycopode inondé, Rossolis à feuilles rondes, Rossolis intermédiaire, Scheuchzérie des marais, Andromède à feuille de polium (photo).
- protégées régionales : Laîche à peu de fleurs, Canneberge, Saule bicolore, Rhynchospore brun
- espèces remarquables : Rhynchospore blanc, Gentiane pneumonanthe, Bruyère tétragone, Narthécie ossifrage …

- Faune

De nombreuses données sur la faune de la tourbière existent mais elles sont dispersées entre les divers naturalistes, étudiants et chercheurs venus sur ce site connu pour sa richesse biologique.

- *Oiseaux*: des données datant des années 80-90 font état de plusieurs espèces remarquables comme la Sarcelle d'hiver (nicheuse-protégée nationale), Râle d'eau (statut indéterminé-protégé national), Pipit farlouse, Bécassine de marais (migration). De manière générale, les tourbières sont relativement pauvres en espèces d'oiseaux nicheuses, notamment du fait de l'altitude et du peu de nourriture. Ici, la présence du lac peut toutefois augmenter légèrement la diversité.
- *Reptiles* : Lézard vivipare, Vipère péliade (typiques des tourbières) et Vipère aspic (dans les landes)
- *Batraciens* : Crapaud commun, Grenouilles verte et rousse, Tritons commun et palmé
- *Odonates* : 28 espèces recensées entre 1996 et 1999 (sur 63 présentes dans le Cantal), dont 2 vulnérables (Cordulie arctique (photo) et Cordulie à tâches jaunes) et 4 rares (Agrion délicat, Agrion hasté, Leste verdoyant et Agrion orangé) au niveau régional. De plus, la Cordulie artique, l'Agrion hasté, le Leste verdoyant et l'Agrion orangé sont en limite d'aire de répartition. Cet inventaire avait été effectué sur un ensemble de sites de lacs tourbeux de l'Artense (résultats en annexe 8).

- *Papillons* : pas de données disponibles. Il serait intéressant de rechercher trois espèces caractéristiques des milieux tourbeux :
  - *Lycaena helle* (Cuivré de la bistorte) : cette espèce, relicte glaciaire, voit ces effectifs chuter dans toute la France depuis quelques années. Elle est protégée nationale, inscrite sur les listes rouge régionale (rare) et nationale (en danger) et également aux annexes 2 et 4 de la Directive Habitat.
  - *Maculinea alcon (*Azuré des mouillères) : papillon peu abondant, sa reproduction est liée à la Gentiane pneumonanthe, qu'on trouve dans certaines prairies humides. Il est protégé national, inscrit sur les listes rouge régionale (vulnérable) et nationale (en danger).
  - *Euphydrias aurinia* (Damier de la Succise, photo) : ce papillon est en régression globale mais reste abondant en Auvergne. Il est protégé national, inscrit sur la liste rouge nationale (en danger) et également à l'annexe 2 de la Directive Habitat.

A.2/ Orientations

Un seul objectif majeur a été proposé afin d'améliorer les connaissances sur le site.

L'amélioration des connaissances est nécessaire en amont du projet afin d'orienter la valorisation et/ou la gestion et la mise en place d'aménagements. De manière générale, il sera nécessaire de débuter la mise en œuvre du schéma par ces actions de connaissance, même si elles sont les moins perceptibles pour les partenaires.

Objectif C1: Améliorer les connaissances naturalistes

Indicateur d'atteinte de l'objectif : Liste d'espèces récente

Cinq actions ont été définies afin d'atteindre cet objectif dans un premier temps. Deux actions concernent la dynamique de la tourbière et son fonctionnement, notamment au niveau hydrologique. Trois actions concernent des inventaires ou suivis naturalistes.

Un bilan complet de la population d'odonates serait intéressant dans 10 ou 15 ans, dans la continuité de la démarche de 1996, c'est à dire sur un ensemble de complexe de lacs-tourbières de l'Artense. Cependant, dans le cadre du présent schéma directeur, il semble suffisant de se concentrer sur une espèce inféodée aux tourbières à sphaignes et dont la limite de répartition Sud Ouest est le Massif Central: *Somatochlora arctica* (la Cordulie artique). De plus, elle est indiquée comme vulnérable sur la liste rouge régionale et cette espèce est une des dernières à subsister dans les tourbières au stade terminal. Enfin, sa présence est mal connue sur les lacs-tourbières de l'Artense et du Cézallier (voir action 2).

De plus, il ne semble pas nécessaire dans l'immédiat de lancer un inventaire exhaustif sur les papillons, mais comme précédemment de rechercher quelques espèces phares de ce type de milieu : *Lycaena helle* (le Cuivré de la bistorte), *Maculinea alcon* (l'Azuré des mouillères) et *Euphydrias aurinia* (le Damier de la Succise).

Ces recherches formeront des données de base dont pourront découler des suivis précis dans les années à venir.
De plus, il serait judicieux d'organiser le rassemblement et la synthèse des différentes études et travaux non officieux, ainsi que des données recueillies par les naturalistes amateurs sur le site depuis plusieurs années.

B/ LA GESTION

B.1/Etat des lieux

B.1.1/ Agriculture

Les parcelles 373 et 374 sont pâturées par un troupeau de vaches et veaux salers, environ 15 jours en juillet puis au regain un mois en octobre. L'agriculteur actuel (Pierre Boyer) effectue un prélèvement d'eau en amont (2 sources) pour l'abreuvement du troupeau, mais pas de pompage de l'eau du lac. Aucunes mesures agro-environnementales ni de PHAE ne sont souscrites sur ces parcelles au moment de la rédaction.
La déprise pastorale en cours depuis quelques décennies est bien visible sur le reste de la tourbière, notamment sur une partie du haut marais, où le boisement naturel se développe.

Sur la zone humide, la gestion préférentielle de conservation dans le cadre d'une gestion agricole est un pâturage extensif (de 0,5 à 0,8 UGB/ha/an en fonction du milieu) excluant les zones les plus sensibles (tremblant…).
Dans la zone tampon (généralement une bande de 20 mètres autour de la tourbière), aucune fertilisation minérale ne doit être ajoutée et la fertilisation organique doit être limitée à 15 tonnes de fumier pailleux par hectare et par an.

B.1.2/Exploitation forestière

Environ la moitié du bassin versant de la tourbière est boisée (1/3 de plantation de résineux et 2/3 de forêt mixte).
La plantation d'épicéas située sur la parcelle C 87, à proximité immédiate de la tourbière, a été entièrement coupée en septembre 2006. Cette parcelle sera reboisée sur un hectare (plateau) de 800 hêtres, et 300 érables plane, tilleuls à petites feuilles et alisiers torminaux sur les bas de pentes. Un second reboisement de un hectare devrait suivre. Les parties hautes ne seront pas boisées, et une ouverture sera conservée afin d'offrir un point de vue sur le lac. Les bas de pentes du bord de la tourbière ne seront pas reboisés. Un cheminement sera entretenu pour les opérations d'entretien et la promenade.
La coupe rase de plantations à proximité d'une tourbière peut avoir un impact sur la zone humide en favorisant le ruissellement de matières organiques. Cette activité a également un fort impact paysager. La gestion préférentielle dans le cas d'exploitation forestière consiste en des coupes « jardinées », qui permettent de plus d'étaler l'exploitation d'une parcelle.
Les plantations monospécifiques à proximité d'une tourbière ont également un impact paysager. Elles peuvent favoriser le boisement de la zone humide par dissémination (limitée ici). Par contre, la plantation sur la zone humide serait d'une part néfaste aux milieux (assèchement et perte de diversité) et d'autre part coûteuse à l'investissement et non rentable économiquement, même sur le long terme et pour toutes sortes d'essences.

En 2004 a débutée la charte forestière de territoire du massif de la Rhue et du Haut Cantal, dont fait partie le site (charte portée par la Communauté de communes du Pays Gentiane et consultable auprès de ses services).

B.1.3/ Gestion et usage de l'eau

Deux aménagements hydrauliques ont été effectués dans les vingt dernières années sur les parcelles C 26 (le « lac mort », plan d'eau de 0,28 ha) et C 32 (« l'étang », plan d'eau de 0,68 ha). Ce dernier a nécessité la construction d'une digue retenant les eaux d'un petit cours d'eau qui s'écoule vers la tourbière (voir carte 4 en annexe 6). Ces aménagements ont certainement eu un impact sur l'équilibre hydrologique de la zone humide, qui reste à l'heure actuelle impossible à quantifier compte tenu du manque de données.

Le territoire est couvert par le programme d'actions du contrat de rivière Haute Dordogne, animé par EPIDOR. Le volet « gestion des espèces et milieux » comprend un axe « Préservation des milieux remarquables » (axe 2) proposant des actions d'information destinées aux propriétaires de zones d'intérêt national, régional et départemental, l'acquisition de terrains et milieux remarquables, et la mise en place de mesures agro-environnementales.

B.1.4/ Fréquentation du site

La tourbière connaît un nombre difficilement quantifiable mais avéré de visites pédagogiques (écoles primaires, secondaires et supérieures) et naturalistes (amateurs, écologues, chercheurs).
Les visites touristiques semblent réduites et uniquement liées à la présence du PR passant à proximité. Quelques déchets épars sont retrouvés en bordure du site en période estivale.

La fréquentation naturaliste et pédagogique a quelques fois provoqué le mécontentement des propriétaires, et souvent amené des questionnements sur la possible nuisance de cette fréquentation sur la tourbière. Une partie du site est d'ailleurs rendue inaccessible (parcelles C 23 24 26 28 et 33), par l'implantation de barbelés et panneaux signalant l'interdiction d'entrer dans une propriété privée et l'entrée dans une zone de chasse.

B.1.5/ Loisirs

- Pêche :

La réglementation départementale s'applique sur ce site. Le lac est fréquenté par une dizaine de pêcheurs habitués, avec l'accord des propriétaires.

- Chasse :

Le site comporte plusieurs panneaux « réserve à Canard ». La chasse est privée en périphérie (lande et bois).

B.2/ Orientations

Dans le cas de passage ou d'aménagement sur des propriétés privés, une convention de passage ou de gestion devra être établie entre le porteur de projet et les propriétaires, avant la mise en place des actions (voir modèle de convention en annexe 9).

Le comité de suivi a validé trois objectifs de gestion.

Objectif G1 : Maintenir les habitats, la biodiversité et l'intégrité du site

Indicateur d'atteinte de l'objectif : Maintien de la localisation et de la proportion des habitats, maintien des espèces connues Un des objectifs de la démarche ENS est de maintenir la qualité naturelle et paysagère d'un site remarquable. L'objectif G1 répond donc à cette dynamique de préservation des éléments remarquables et recensés d'un site, en l'occurrence ici les habitats naturels et la diversité biologique. Pour cette première phase de programmation, deux actions ont été définies pour atteindre cet objectif, concernant le maintien et la non-intensification des pratiques existantes. Cependant, en tant qu'objectif majeur dans un projet Espace Naturel Sensible, il conditionnera les moyens mis en œuvre pour l'atteinte des autres objectifs de gestion, de valorisation et de communication. Les deux actions retenues permettront une sensibilisation à une gestion raisonnée et durable du milieu. Dans une deuxième phase de programmation, et avec les conclusions des actions de connaissance, des actions de gestion sur le terrain (travaux de restauration…) seront éventuellement mises en œuvre.

C/ LA VALORISATION

C.1/Etat des lieux

La carte 7 présente une synthèse des aménagements et de la valorisation existants sur le site.

C.1.1/ Enjeux pédagogiques et touristiques

- Animations et valorisation

Un sentier de randonnée pédestre « les gorges de la Tarentaine » passe par le hameau de la Pignole et propose une indication de la tourbière.
Plusieurs guides de découverte (Chamina, fondation Nicolas Hulot…) présente la tourbière.
Une ancienne carrière le long de la D 247 sert de parking (environ 250 m²).
Des animations à destination du grand public ont lieu ponctuellement sur le site, notamment lors du festival H2O (juillet).
Le Parc des Volcans est maître d'œuvre de la conception et de l'implantation d'un panneau de lecture du paysage en bordure de la départementale (annexe 10). Ce panneau sera géré par la Communauté de Communes Sumène Artense.
En terme de valorisation des connaissances, la Pignole a été le support de plusieurs thèses de pharmacie. La tourbière est également utilisée comme support d'examen pour le BTS Gestion et Protection de la Nature de Neuvic.

- Liens avec le territoire et d'autres sites naturels

Le programme LIFE-Nature a recensé 17 tourbières dans un rayon de 10 kilomètres autour de la Pignole : 7 dans le Cantal et 10 dans le Puy de Dôme. La diversité de ce territoire en zones tourbeuses représente un atout intéressant pour une valorisation pédagogique sur le thème des tourbières via la mise en place d'un réseau.
L'offre de découverte actuelle de ce patrimoine est assez diversifiée sur le département notamment en terme d'aménagement.
Néanmoins, une complémentarité est à développer avec les autres zones humides ENS du Cantal (tourbière du Jolan, Vergnes des Mazes, zones humides du SIVU) et les autres tourbières valorisées à proximité (Lacoste, la Barthe, Gayme, Bourdouze,…), notamment au niveau pédagogique.
La découverte de la Pignole, de par son intégrité et sa forte diversité écologique, pourrait se faire dans une optique de recherche et de vulgarisation scientifiques.

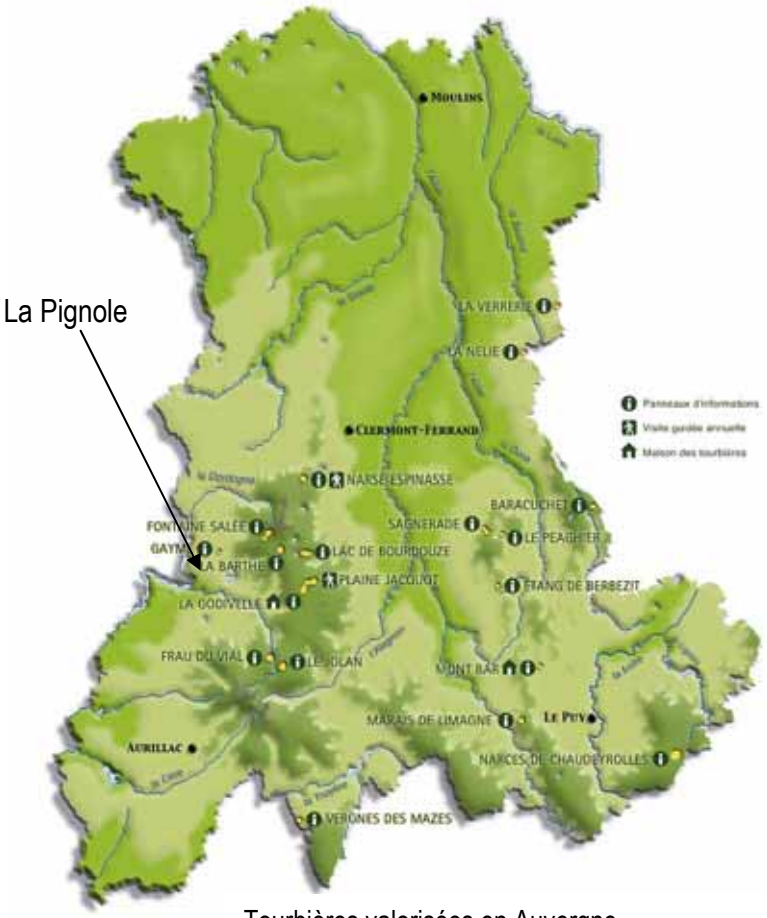

Tourbières valorisées en Auvergne

De plus, une synergie est également possible sur la thématique globale de l'eau, avec d'autres sites naturels du territoire Sumène Artense (vallée de la Sumène, Gorges de la Tarentaine, Gorges de la Dordogne, Cascades, Lacs du Tact et de Lastioulles…).

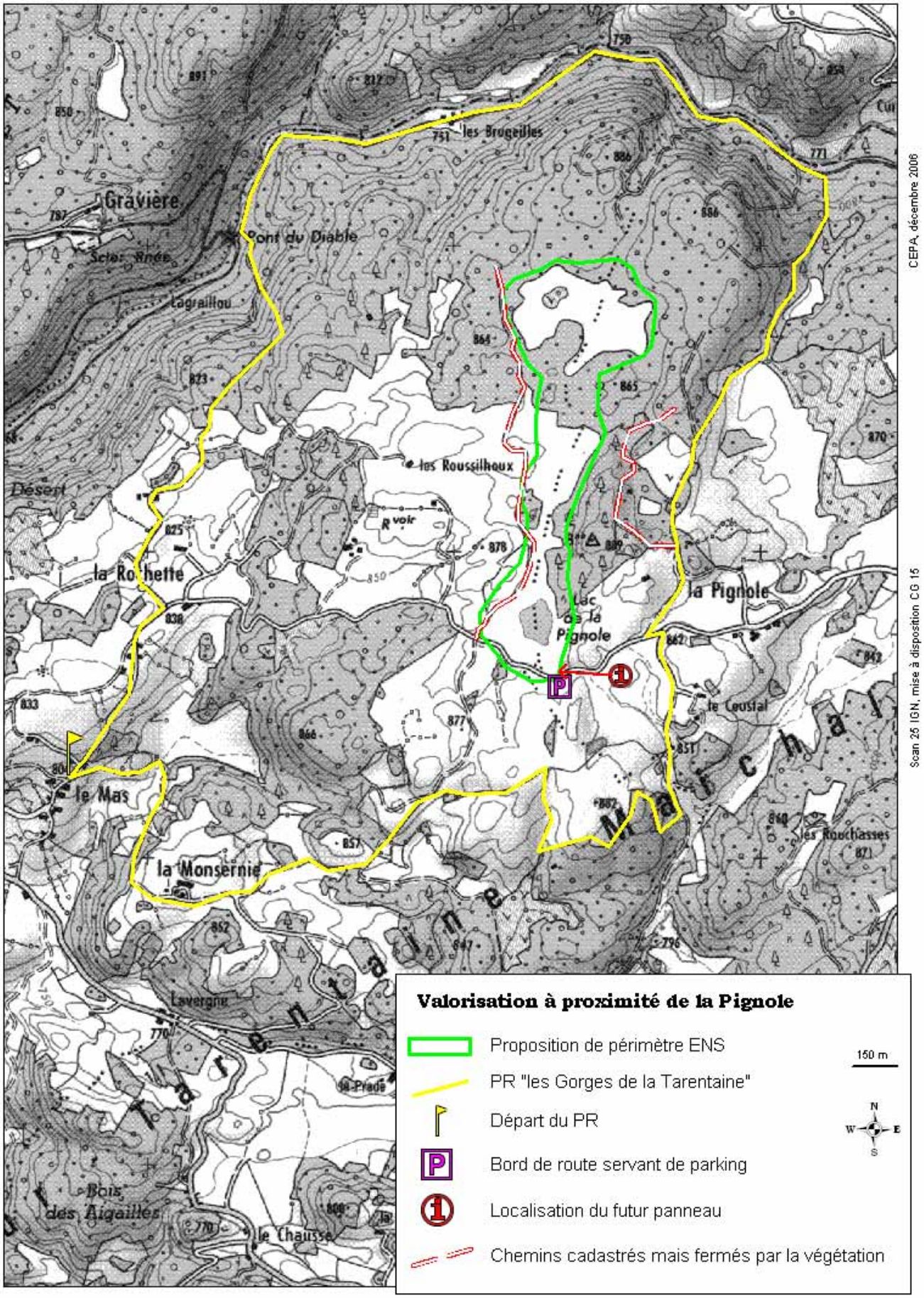
Valorisation à proximité de la Pignole
Proposition de périmètre ENS
PR "les Gorges de la Tarentaine"
Départ du PR
Bord de route servant de parking
Localisation du futur panneau
Chemins cadastrés mais fermés par la végétation
150 m
N
S
W
E
les Brugeilles
Gravière
Pont du Diable
Lagraillou
les Roussilhoux
Désert
la Rochette
le Mas
la Monsernie
Lac de la Pignole
la Pignole
le Coustal
les Rouchasses
Lavergne
Bois des Aiguilles
le Chausse
Tarentaine
Marchal
CEPA, décembre 2006
Scan 25 IGN, mise à disposition CG 15

C.2/ Orientations

La forte fragilité du milieu implique d'être vigilant sur les orientations de valorisation. En effet, la découverte du site ne doit pas nuire à l'objectif premier de la politique ENS, qui est « *de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels* ».

L'ensemble des objectifs de valorisation est étroitement lié aux objectifs de communication. Une valorisation juste et adaptée passera par une bonne organisation de celle-ci mais également par une communication efficace. La valorisation aura principalement lieu sur des propriétés privées, une convention de passage ou de gestion devra être passée entre le porteur de projet et les propriétaires, avant la mise en place des actions (voir modèle de convention en annexe 9).

Le comité de suivi a validé trois objectifs de valorisation, fortement liés aux objectifs de gestion.

Objectif Val1 : Organiser la découverte du site et du territoire

Indicateur d'atteinte de l'objectif : harmonisation des informations, complémentarité des animations

Deux actions ont été proposées afin de répondre à cet objectif, par ailleurs fortement lié au suivant. Une valorisation basée sur l'accompagnement, par une personne ou structure spécialisée, sera privilégiée, afin d'éviter les phénomènes de dispersion, de ramassage… Ces accompagnements seront complétés par un panneau d'accueil et de découverte du site à l'emplacement du parking existant, limitant ainsi l'aménagement sur le site même. Les aménagements sont également limités en raison des infrastructures routières (caractère isolé du site, étroitesse de la D 247) et des faibles capacités d'accueil (peu de places de parking).

Le point de vue sur le site est l'endroit idéal pour l'implantation d'un panneau d'accueil car il permet d'apprécier le paysage exceptionnel de la tourbière et de comprendre sa formation et son évolution.

Objectif Val2 : Sensibiliser aux intérêts de la conservation du site

Indicateur d'atteinte de l'objectif : Harmonisation, structuration et régularité des informations Deux actions ont été proposées afin de répondre à cet objectif. Il a été validé de favoriser le développement et l'organisation de visites accompagnées qui permettront de canaliser la fréquentation sur ce patrimoine local unique. Cependant, il est également intéressant de proposer un document de présentation et d'information, insistant sur le caractère privé et très sensible du site.

D/ LA COMMUNICATION

D.1/Etat des lieux

L'image de la tourbière de la Pignole est très forte, et a notamment été retenue comme élément identifiant du territoire Sumène Artense.

D.1.1/ Signalétique

Au hameau de La Pignole, un petit panneau installé sur le sentir PR indique « Lac tourbière de la Pignole, 500 m ». La tourbière est signalée sur plusieurs panneaux Relais Information Service sous le nom de « lac de la Pignole ».

D.1.2/ Supports et diffusion de la communication

Quelques pages Internet citent la tourbière en tant que patrimoine local exceptionnel (circuit découverte des lacs de l'Artense sur le site Internet de la commune de Trémouille, page flore du site du PNRVA et une page sur site Internet de la commune…). Plusieurs guides de découverte (Chamina, fondation Nicolas Hulot…) présente la tourbière.

La Communauté de communes Sumène Artense utilise souvent la tourbière comme une image du territoire dans ses publications régulières.

D.2/ Orientations

La tourbière de la Pignole est un milieu riche et fragile. La communication sur ce site doit s'appuyer sur ces deux caractéristiques principales.

Objectif transversal : Adapter la communication aux différents publics

Cet objectif a été défini afin d'avoir toujours en mémoire la nécessité de mettre en place des outils de communication prévus pour tout type de public ou diversifiés en fonction du public. Il est également nécessaire de communiquer auprès des habitants et des locaux, afin de les sensibiliser à leur territoire et aux projets locaux.

Le comité de suivi a validé l'objectif suivant :

Objectif Com1 : Adapter la communication aux enjeux de préservation et de gestion

Indicateur d'atteinte de l'objectif : harmonisation, structuration et régularité des informations

Une action devrait, dans cette première phase, apporter une réponse à cet objectif, très étroitement lié à l'objectif de valorisation « organiser la découverte du site et du territoire ». En effet, il s'agira ici de communiquer auprès des acteurs locaux (accompagnateurs, acteurs du tourisme…) par le biais d'une formation sur site.

PARTIE 4 : OBJECTIFS ET ACTIONS DU SCHEMA DIRECTEUR

A/ Guide de lecture des fiches actions

Ce paragraphe explique les points détaillés dans les fiches actions.

A.1/ Maîtrise d'ouvrage

Les actions du schéma directeur ont été réparties entre plusieurs maîtres d'ouvrage, en fonction des compétences et des moyens techniques des structures.

A.2/ Modalités de suivi et critères d'évaluation

L'action n° 14 « EVALUATION FINALE DES OBJECTIFS ET ACTIONS » permet d'établir un bilan de la réalisation du schéma directeur en évaluant les actions une à une, ainsi que le schéma dans sa globalité, en intégrant la répartition des coûts, l'efficacité des actions et les réorientations nécessaires à la mise en œuvre d'un prochain programme. Pour chaque action, des indicateurs simples sont définis et précisés dans chaque fiche.

A.3/ Coût estimatif détaillé

Les coûts indiqués dans les fiches action sont hors taxe et constituent une moyenne indicative de coûts journaliers, afin de prévoir les cahiers des charges et les budgets annuels :

- agent technique (travaux…) : 250 € /jour
- chargé d'études (cartographie, relevé de terrain, étude…) : 450 € /jour
- chargé de missions (coordination, montage de projet, …) : 550 € /jour

Les coûts estimatifs des actions sont les coûts réels, ne prenant pas en compte la réalisation en régie des actions par le maître d'ouvrage.

A.4/ Partenaires financiers et modalités d'intervention

Les plans de financement présentés dans les fiches ont été établis avec les données disponibles en 2006, et n'ont pas permis d'affiner très précisément certains financements. Ils permettent néanmoins de visualiser les divers interlocuteurs financiers pouvant être sollicités pour accompagner la mise en œuvre du programme d'actions, et d'indiquer les taux de participation probable de chaque partenaire.

- *Aides du Conseil général :* elles varient de 20 à 60 % en fonction des thématiques d'actions.

- *Aides de l'Europe* : le FEADER (Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural) remplace les anciens FEOGA et FEDER pour la période 2007-2013.

État des lieux en date d'août 2006 des possibles mesures FEADER auxquelles seraient éligibles des actions du schéma directeur, et le cofinancement lié :

N° de mesure	Nom de la mesure	Taux de financement probable
FEADER mesure 313-2	« Promotion des activités touristiques : produits touristiques et équipements touristiques territoriaux »	aide publique ≤40 % et FEADER ≤ 20 %
FEADER mesure 322	« Rénovation de parties remarquables de villages »	FEADER 40% maxi
FEADER mesure 323-D	« Conservation et mise en valeur du patrimoine rural : gestion de l'espace et sensibilisation aux enjeux environnementaux »	FEADER 40% ou 50% maxi
FEADER mesure 323-E	« Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel »	FEADER 40% maxi
FEADER mesure 331	« Formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 »	FEADER 50% maxi

- *Aides de la Région Auvergne*
Des actions ENS pourraient être éligibles à la ligne de financement « biodiversité » de la région Auvergne, non encore arrêtée à ce jour.

- *Aides de la Délégation régionale au tourisme (DRT)* : plusieurs lignes budgétaires éventuelles :
  Ligne « sensibilisation »
  Ligne « PIT », avec 3 thèmes : qualité tourisme, tourisme et handicap, mise en réseau de site

- *Aides de l'État* : les crédits FNADT (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire), gérés par les Préfets de région (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) peuvent soutenir des projets d'aménagement du territoire. Le soutien aux opérations dont le plan de financement traduit l'implication de divers acteurs locaux (collectivités territoriales, mais aussi associations ou autres personnes privées) partageant un même projet de développement, présente un caractère prioritaire. Cette priorité est d'autant plus forte que les actions en cause s'inscrivent dans un projet de territoire ou dans un cadre intercommunal.

C1-AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES

*ACTION 1 : ETUDE DE LA FONCTIONNALITE, L'HISTOIRE ET LA DYNAMIQUE DE LA TOURBIERE - Priorité ****

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHAMPS SUR TARENTAINE

OBJECTIFS

- Établir un diagnostic écologique de la tourbière
- Disposer d'une analyse fonctionnelle de la tourbière

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées (inspirées du diagnostic écologique sur la tourbière de Jouvion (63))
- inventaire bryologique (sphaignes, mousses, hépatiques…spécifiques à la zone tourbeuse)
- caractérisation topographique de surface et de subsurface sur deux transects
- descriptif fonctionnel sommaire du site
- proposition de diagnostic complémentaire et d'évaluation des actions de gestion et de suivi

- Maîtrise d'usage : Autorisation de passage des propriétaires (inclue dans convention entre maître d'ouvrage et propriétaires)

- Action liée : action 5

- Échéancier :
  - année de réalisation : 2008
  - durée de l'action : 5 mois

Modalités de suivi et critères d'évaluation
Indicateurs : réalisée/non réalisée

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion	Codes/actions correspondantes
Natura 2000	Docob non rédigé

OPÉRATEURS POTENTIELS	**PARTENAIRES TECHNIQUES**
Institut des Herbiers universitaires de Clermont Ferrand	PNRVA

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé

Total estimatif : 2500 € (basé sur devis d'une étude identique)

Partenaires financiers et modalités d'intervention
Plan de financement

Partenaire	Taux	Montant
FEADER mesure 323-D ou AEAG	40%	1000 €
CG 15	40%	1 000 €
M Ouvrage	20%	500 €
TOTAL	100%	2 500 €

C1-AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES

*ACTION 2 : SUIVI D'UNE POPULATION D'ODONATE - Priorité ***

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHAMPS SUR TARENTAINE

OBJECTIFS

- Connaître la répartition d'une espèce caractéristique du milieu
- Disposer d'un état des lieux
- Adapter la gestion

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées

Étude sur 2 ans pour localiser les zones de reproduction de l'espèce *Somatochlora acrtica* (la Cordulie arctique)
2 passages en juin-juillet : recherche des imagos et exuvies
1ere année pour acquérir les données de base
2ème année pour vérification de ces données de l'année précédente et proposition de suivi

- Maîtrise d'usage

Autorisation de passage des propriétaires (inclue dans convention entre maître d'ouvrage et propriétaires)

- Échéancier :
  - année de réalisation : 2009-2010
  - durée de l'action : 2 mois juin-juillet

Démarches déjà engagées
Inventaire de 1999

Modalités de suivi et critères d'évaluation
Indicateurs : cartographie des zones de reproduction ou non (si pas de reproduction mis en évidence)

OPÉRATEURS POTENTIELS	*PARTENAIRES TECHNIQUES*
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, SHNAO	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé

Prospection et synthèse la 2ème année : 3 jours chargé d'études/ an X 450 € X 2 = 2 700 €

Déplacement, frais divers : 100 €

Total estimatif : 2 800 €

Partenaires financiers et modalités d'intervention
Plan de financement

Partenaire	Taux	Montant
FEADER mesure 323-D	40%	1 120 €
rechercher auprès de la ligne « biodiversité » du C Régional		
CG 15	40%	1 120 €
M Ouvrage	20%	560 €
TOTAL	100%	2 800 €

C1-AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES

*ACTION 3 : RECHERCHE DE 3 ESPECES DE PAPILLONS - Priorité ***

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHAMPS SUR TARENTAINE

OBJECTIFS

- Posséder des données exhaustives sur 3 espèces patrimoniales caractéristiques du milieu tourbeux
- Disposer d'un état des lieux
- Adapter la gestion

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées

Vérifier la présence des 3 espèces suivantes :
- *Lycaena helle* (Cuivré de la bistorte) et *Euphydrias aurinia* (Damier de la Succise) : 2 passages en juin
- *Maculinea alcon (*Azuré des mouillères) : 2 passages fin juillet –début août

Organisation d'une visite de terrain avec le comité de suivi (par l'assistant à porteur de projet)

- Maîtrise d'usage

Autorisation de passage des propriétaires (incluse dans convention entre maître d'ouvrage et propriétaires)

- Échéancier :
  - année de réalisation : 2009
  - durée de l'action : 3 mois entre juin et août

Modalités de suivi et critères d'évaluation

Indicateurs : Synthèse des résultats de prospections

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion	Codes/actions correspondantes
Natura 2000 (pour Cuivré de la bistorte et Damier de la succise)	
OPÉRATEURS POTENTIELS	***PARTENAIRES TECHNIQUES***
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, SHNAO,	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé

Prospection : 4 X 0,5 jour chargé d'études X450 € = 900 €

Rédaction du rapport : 1 jour chargé d'études X450 €

Déplacement, frais divers : 150 €

Total estimatif : 1500 €

Partenaires financiers et modalités d'intervention
Plan de financement

Partenaire	Taux	Montant
FEADER mesure 323-D	40%	600 €
rechercher auprès de la ligne « biodiversité » du C Régional		
CG 15	40%	600 €
M Ouvrage	20%	300 €
TOTAL	100%	1500 €

C1-AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES

*ACTION 4 : COMPLEMENTS DE DONNEES NATURALISTES - Priorité ***

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHAMPS SUR TARENTAINE

OBJECTIFS

- Posséder des données actualisées sur les autres groupes faunistiques
- Disposer d'un état des lieux en début d'application du schéma de gestion

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées

Prospection de terrain pour recherche amphibiens et reptiles
4 passages de 0,5 jour entre mai et octobre

- Maîtrise d'usage

Autorisation de passage des propriétaires (incluse dans convention entre maître d'ouvrage et propriétaires)

- Études préalables à prévoir

Synthèse des données existantes

- Échéancier :
  - année de réalisation : année 2010
  - durée de l'action :

Démarches déjà engagées
Données disparates

Modalités de suivi et critères d'évaluation
Indicateurs : listes d'espèces

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion (Natura 2000)	Codes/actions correspondantes

OPÉRATEURS POTENTIELS	*PARTENAIRES TECHNIQUES*
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, SHNAO, BEt	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé
Prospection : 2 jours chargé d'études X 450 € = 900 €

Exploitation des données : 1 jour chargé d'études X 450 €

Déplacement, frais divers : 100 €

Total estimatif : 1450 €

Partenaires financiers et modalités d'intervention
Plan de financement

Partenaire	Taux	Montant
FEADER mesure 323-D	40%	580 €
rechercher auprès de la ligne « biodiversité » du C Régional		
CG 15	40%	580 €
M Ouvrage	20%	290 €
TOTAL	100 %	1450 €

C1-AMELIORER LES CONNAISSANCES NATURALISTES

*ACTION 5 : ETUDE HYDROLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA TOURBIERE - Priorité **

***MAÎTRE D'OUVRAGE :* COMMUNE DE CHAMPS SUR TARENTAINE**

OBJECTIFS

- Connaître le fonctionnement hydrologique de la zone humide et son lien avec le bassin versant
- Disposer d'un état des lieux en début d'application du schéma de gestion

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées : à affiner dans le cahier des charges échéant

Analyse physique du milieu aquatique
Cartographie du réseau hydrographique pour visualiser où installer les matériels de mesures
Pose de piézomètres sur un transect à travers les différents milieux sur la longueur de la tourbière=1500 m
Pose d'un pluviomètre et d'un limnimètre pour les mesures des débits sortant + entrant, et mesures du niveau des nappes d'eau
Relevé des mesures, analyse, schéma explicatif…

- Maîtrise d'usage : Autorisation de passage et de pose de matériel des propriétaires (inclue dans convention entre maître d'ouvrage et propriétaires)
- Action liée : action 1
- Échéancier :
  - année de réalisation : 2008-2012
  - durée de l'action : 15 mois minimum pour avoir une vision des variations saisonnières

Modalités de suivi et critères d'évaluation
Indicateurs : réalisée/non réalisée

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion : DCE	Codes/actions correspondantes
OPÉRATEURS POTENTIELS Universitaire, bureau d'études	***PARTENAIRES TECHNIQUES*...** EPIDOR, AEAG, PNRVA

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé

Acquisition de matériels = 2470 €
Piézomètre (ex de matériel pour 6 piézomètres - zone de 50 m : 180€) : 180€ X12, 5 =2250 €
NB : 1 piézomètre automatique =1200 €
Pluviomètre : 80 € + 10 € matériel divers= 90 €
2 limnimètres 1,5 m : 2X60 € + 10 € matériel divers = 130 €
location de matériel : 200€
Préparation du chantier : 2 j technicien X 450 €=900€
Installation du matériel : 6 j agent X250€=1500 €
Relevé des mesures : 1 j par mois chargé d'étude : 450 € X 12= 5400€
Suivi les 4 ans suivants : 2 j chargé d'étude/an X 4 X 450 €=3600 €
Analyse des données : 5 j ingénieur X550€=2750€
Rendu : 2 j ingénieur X 550 €= 1100 €
Frais de missions : 600 €

Total estimatif : 18 520 €

Partenaires financiers et modalités d'intervention
Plan de financement

Partenaire	Taux	Montant
AEAG	40 %	7 408 €
CG 15	40%	7 408 €
M Ouvrage	20%	3 704 €
TOTAL	100 %	18 520 €

G1- MAINTENIR LES HABITATS, LA BIODIVERSITE ET L'INTEGRITE DE LA TOURBIERE

ACTION 6 : MAINTIEN D'UN PATURAGE EXTENSIF DANS LA ZONE TAMPON - Priorité ***

MAÎTRE D'OUVRAGE : ***CEPA VIA LA CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ZONES HUMIDES***

OBJECTIFS

- Empêcher la dégradation de la zone humide
- Maintenir des activités traditionnelles
- Maintenir une concertation locale

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées : Contact annuel avec l'agriculteur

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a confié au Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA) une mission d'assistance technique pour la gestion des zones humides, appelé réseau SAGNES Auvergne. Le Conseil Général soutient cette mission dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs établie avec le Conservatoire.

Le CEPA diffuse ainsi auprès des propriétaires et gestionnaires de milieux humides, l'information sur les fonctions d'intérêt général assurées par les zones humides vis à vis de la qualité et de la disponibilité de la ressource en eau.

Les propriétaires et/ou utilisateurs de zones humides peuvent adhérer au réseau SAGNES Auvergne par la signature d'une charte de bonnes pratiques en échange des conseils techniques du Conservatoire pour l'utilisation et l'entretien des zones humides et l'accompagnement dans les éventuelles démarches administratives.

- Veille annuelle des modalités de pâturage sur la parcelle : suivi, accompagnement, conseil aux agriculteurs
- Mise en œuvre en fonction des conventions entre les partenaires et des crédits disponibles.

- Échéancier :
  - année de réalisation : TOUS LES ANS

Démarches déjà engagées

Conseiller agricole du secteur ; cellule d'assistance technique par le CEPA

Modalités de suivi et critères d'évaluation

Indicateurs : chargement de la zone inférieur à 1 UGB/ha/an

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion	Codes/actions correspondantes
Natura 2000 ; MAET	

OPÉRATEURS POTENTIELS	*PARTENAIRES TECHNIQUES*
CEPA	PNRVA, ADASEA, Chambre d'agriculture, AEAG

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé	Partenaires financiers et modalités d'intervention Plan de financement
Pour mémoire, dans le cadre de la convention d'objectifs établie avec le CEPA	

G1- MAINTENIR LES HABITATS, LA BIODIVERSITE ET L'INTEGRITE DE LA TOURBIERE

ACTION 7 : MAINTIEN DE BOISEMENTS ET DE PRATIQUES FORESTIERES DURABLES - Priorité ***

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CHAMPS SUR TARENTAINE

OBJECTIFS

- Empêcher le ruissellement de matière organique dans la tourbière
- Développer et maintenir un paysage typique et varié

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées :

Accompagnement technique des propriétaires forestiers vers des plantations raisonnées, variant les essences ; prise en compte de la gestion forestière dans le BV de la tourbière

❶ État des lieux, des peuplements forestiers (par propriétaire) : essences, état sanitaire, préconisation de gestion (environnement et production)

❷ Réunion de sensibilisation sur site, avec au préalable la rédaction d'une fiche de synthèse à envoyer à tous les propriétaires comprenant l'état des lieux et les spécificités liées à la proximité d'un milieu tourbeux.

❸ Conseil aux propriétaires forestiers sur demande sur la durée du programme

- Maîtrise d'usage

Autorisation de passage (inclue dans convention entre maître d'ouvrage et propriétaires)

- Action liée : action 13
- Échéancier :
  - année de réalisation : ❶ et ❷ : 2008, ❸ sur la durée du programme

Démarches déjà engagées

Liste et localisation des propriétaires

Modalités de suivi et critères d'évaluation :

Indicateurs : nombre de propriétaires ayant pris contact avec l'opérateur sur la durée du programme.

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion	Codes/actions correspondantes
Natura 2000 ; *Charte forestière du Haut Cantal*	*Actions D1 et D2*

OPÉRATEURS POTENTIELS	*PARTENAIRES TECHNIQUES*
CRPF	CEPA, PNRVA, CRPF

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé

❶ 4 jours technicien X 450 € = 1800 €

❷ 2 jours d'organisation et 1 jour de réunion X 550 € = 1650€

❸ Compris dans statut du CRPF

Total estimatif : 3450 €

Partenaires financiers et modalités d'intervention

Plan de financement

Partenaire	Taux	Montant
CG 15	40%	1 380 €
M Ouvrage	60%	2 070 €
TOTAL	100%	3 450 €

VAL 1 : ORGANISER LA DECOUVERTE DU SITE ET DU TERRITOIRE

ACTION 8 : VALORISATION DE L'AIRE D'ACCUEIL –
Priorité ***

MAÎTRE D'OUVRAGE : ***COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMENE ARTENSE***

OBJECTIFS

- Accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions
- Informer sur les spécificités et les propriétés privées du site
- Préserver les zones fragiles du piétinement
- Mettre en sécurité le site

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées :

- En complément du panneau de lecture de paysage, installation d'un panneau d'information conforme à la charte ENS.
- Remise en état du parking, déblaiement, enlèvement du panneau « réserve à canard »…
- Entretien de la mise en défens :
  Panneautage de secteurs clés : point de vue (à côté du panneau de lecture), entrée des propriétés privées, … :
  Panneau 1 : « propriété privée, défense d'entrée » / Panneau 2 : « milieux et flore fragiles, ne pas pénétrer »
- Suivi annuel des aménagements et veille technique du maintien et de l'entretien de la mise en défens existante.

- Maîtrise d'usage : convention avec le propriétaire (article supplémentaire à la convention de base)
- Action liée : action 9
- Échéancier :
  - année de réalisation : année 2008
  - durée de l'action : 6 mois

Démarches déjà engagées (ou travaux réalisés)

Panneau de lecture du paysage (90X50 cm) (maîtrise d'ouvrage commune de Trémouille)
Une partie du lac est mise en défens (Sud est)

Modalités de suivi et critères d'évaluation

Indicateurs : Réalisé/non réalisé, panneaux installés, mise en défens effective
Suivi annuel des aménagements

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion	Codes/actions correspondantes
Projet de territoire 2007-2009	

OPÉRATEURS POTENTIELS	*PARTENAIRES TECHNIQUES*
En régie	PNRVA, CEPA, BET…

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé

Signalétique : 6 070 €
Panneau d'information ENS : 4 850 € + conception 2 j X 450 €= 900€
3 panneaux 1 : 10X10 cm (1 panneau=80 €)= 3 X 80= 240 €
1 panneau 2 : 10X10 cm = 80 €

Travaux pour mémoire (en régie) : 1 700 €
Calage de chantier : 0,5j chargée d'étude X 450 € +0,5 j technicien X 250 € = 350 €
Travaux de « restauration » du parking : 3 j agent de gestion X 250 € = 750 €
Installation des panneaux : 1 J technicien X 250 €
Suivi des aménagements sur 5 ans : 0,25 J technicien X 4 X 250 €= 250 €
Frais de missions : 100 €

Partenaires financiers et modalités d'intervention
Plan de financement du matériel

Partenaire	Taux	Montant
CG 15	60%	3 642 €
M Ouvrage	40%	2 428 €
TOTAL	100 %	6 070 €

+ coût des travaux en régie : 1 700 €

VAL 1 : ORGANISER LA DECOUVERTE DU SITE ET DU TERRITOIRE

ACTION 9 : DECOUVERTE DE LA TOURBIERE DANS LE CIRCUIT DE RANDONNEE - Priorité **

MAÎTRE D'OUVRAGE : ***COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMENE ARTENSE***

OBJECTIFS

- Valoriser les outils existants
- Canaliser la fréquentation à proximité de la tourbière

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées :

Étude de faisabilité d'une boucle ou d'un raccourci du PR existant, pour favoriser la découverte du site tout en assurant sa préservation. Le sentier éventuellement créé sera inscrit au PDIPR.

- Actions liées : actions 10 et 11

- Échéancier :
  - année de réalisation : année 2009
  - durée de l'action : 8 mois

Démarches déjà engagées (ou travaux réalisés)

Liste et localisation des propriétaires ; PR « les gorges de la Tarentaine »

Modalités de suivi et critères d'évaluation

Indicateurs : réalisée/non réalisée

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion	Codes/actions correspondantes
Projet de territoire 2007-2009	
OPÉRATEURS POTENTIELS	***PARTENAIRES TECHNIQUES***
en régie	PNRVA, CG

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé	Partenaires financiers et modalités d'intervention Plan de financement
Pour mémoire Terrain 1 j chargé d'étude X 450 € = 450 € Rencontre acteurs locaux : 2 j chargé d'étude X 450 € = 900 € Réflexion, proposition de 2 possibilités et chiffrage : 2j chargé d'études X 450 € = 900 € Frais de missions : 100 € Total estimatif : 2 350 €	Régie CCSA : 2 350 €

VAL 2 : SENSIBILISER AUX INTERETS DE LA CONSERVATION DU SITE

ACTION 10 : MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'ANIMATIONS
- Priorité **

MAÎTRE D'OUVRAGE : ***COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMENE ARTENSE***

OBJECTIFS

- Maîtriser la fréquentation de la tourbière
- Valoriser le potentiel existant
- Permettre une coordination des activités liées à la découverte de la tourbière et du territoire

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées :

❶ Recueil des événementiels du territoire sur lesquels peuvent s'appuyer des animations spécifiques
Centralisation des manifestations et des visites (étudiants…) en rapport avec la tourbière et proposition d'un calendrier annuel d'animations avec détail technique
Réflexion sur l'opportunité d'organisation d'une ½ journée ou 1 journée d'événementiel sur les ZH du territoire en s'appuyant sur la tourbière de la Pignole comme une fenêtre du territoire et une ouverture sur la sensibilisation pour la préservation des zones humides.
❷ Transmettre au porteur de projet les outils nécessaires au renouvellement de la « centrale » d'animation tous les ans

- Actions liées : actions 9 et 12

- Échéancier :
  - année de réalisation : ❶ : année 2009; ❷ : tous les ans à partir de 2010
  - durée de l'action : ❶ : 6 mois

Démarches déjà engagées (ou travaux réalisés)
Participation de la commune au festival H2O Massif Central
Visite par les étudiants…

Modalités de suivi et critères d'évaluation
Indicateurs : Nombre et fréquence des animations, coordination des animations

MISE EN COHERENCE DE L'ACTION

Autres outils de gestion	Codes/actions correspondantes
Projet de territoire 2007-2009	

OPÉRATEURS POTENTIELS	*PARTENAIRES TECHNIQUES*
en régie : chargé de mission tourisme à la CCSA	PNRVA, CEPA, CPIE, accompagnateurs en montagne

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé : pour mémoire	Partenaires financiers et modalités d'intervention Plan de financement
Étude : 2250 € Recueil des événementiels du territoire 1 jX450 € = 450 € Rencontre acteurs locaux : 1 jX450 € = 450 € Centralisation des manifestations en rapport avec la tourbière et proposition d'un calendrier d'animation annuelle : 3jX450 € = 1350 € Renouvellement de la centrale tous les ans : 3 j d'employé par anX3X450 € = 4050 € Total estimatif : 6 300 €	En régie CCSA : 6 300 €

VAL 2 : SENSIBILISER AUX INTERETS DE LA CONSERVATION DU SITE

ACTION 11 : CREATION ET DIFFUSION D'UN LIVRET PEDAGOGIQUE – **Priorité ****

MAÎTRE D'OUVRAGE : ***COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE ARTENSE***

OBJECTIFS

- Valoriser la connaissance du site
- Sensibiliser les visiteurs à ses richesses

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées :

Réalisation d'un livret pédagogique : livret de découverte pouvant être complémentaire au sentier, réalisation conforme au contenu-type et à la charte graphique du CG.
Synthèse des données naturalistes et culturelles.
Prévoir un plan de diffusion auprès des partenaires, des structures touristiques et pédagogique, et un prix de vente.
Public visé : tout type.

- Action liée : action 9

- Échéancier :
  - année de réalisation : 2010
  - durée de l'action : 12 mois

Démarches déjà engagées
PR et table de lecture

Modalités de suivi et critères d'évaluation
Indicateurs : réalisé/non réalisé

OPÉRATEURS POTENTIELS	*PARTENAIRES TECHNIQUES*
BET spécialisé	

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé

Conception : 4 j chargé d'études X 450 € = 1800 €
Réalisation, impression :

- 2000 exemplaires d'un livret : 5000 €
- ou d'une plaquette A4 pliées en 3 : 2000 €

Frais d'illustration : 500 €
Frais de missions : 100 €

Total estimatif : 7 400 €

Partenaires financiers et modalités d'intervention
Plan de financement

Partenaire	Taux	Montant
FEADER mesure 313-D	40%	2 960 €
CG 15	40 %	2 960 €
M Ouvrage	20 %	1 480 €
TOTAL	100%	7 400 €

COM1 : ADAPTER LA COMMUNICATION AUX ENJEUX DE PRSERVATION ET DE GESTION

*ACTION 12 : DEVELOPPEMENT D'OUTILS DE COMMUNICATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS – Priorité ***

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE ARTENSE

OBJECTIFS

- Valoriser les outils de communication existants
- Faire connaître le site

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées

Deux étapes :

- Recensement des outils de communication : plaquette, brochure, guide, site Internet… et proposition d'une communication adaptée au site sur le fond et la forme : page sur site Internet, article dans publication spécialisée, plan de diffusion de la communication sur les animations, études et travaux…
- Formation des professionnels intervenant dans le projet :

- Rédiger un résumé du schéma, par exemple un A4 recto verso, à diffuser auprès des professionnels
- Organisation d'une 1/2 journée de formation

- Actions liées : actions 10, 11 et 13
- Échéancier :
  - année de réalisation : dès 2009

Démarches déjà engagées

Bibliographie du schéma directeur

Modalités de suivi et critères d'évaluation

Indicateur : nombre de publics visés, non redondance de l'information, cohérence du message diffusé, renouvellement de l'information

OPÉRATEURS POTENTIELS	*PARTENAIRES TECHNIQUES*
En régie CCSA	

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé	Partenaires financiers et modalités d'intervention
Pour mémoire Recensement des outils et définition d'une communication adaptée au site : 3 j chargé d'études X 450 € = 1 350 € Mise à jour annuelle : 1 j chargé d'études X 450 € X 2 = 900 € Résumé du schéma : 1 j chargé d'études X 450 € 1/2 j de formation du site : 2 j chargé d'études X 450 € = 900 € Total estimatif : 3 600 €	Plan de financement Régie CCSA : 3 600 €

METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR

ACTION 13 : ASSISTANCE AU PORTEUR DE PROJET - Priorité ***

MAÎTRE D'OUVRAGE : ***COMMUNE DE CHAMPS SUR TARENTAINE***

OBJECTIFS

- Assister le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage
- Mettre en œuvre et coordonner les actions
- Informer et faire participer les acteurs locaux
- Communiquer sur le programme ENS et les actions du CG et de la commune
- Réorienter vers des actions complémentaires

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées : Mise en œuvre du schéma directeur

Mission transversale :

- Accompagnement administratif et technique du ou des maîtres d'ouvrage
- Recherche d'informations et d'avis techniques auprès des partenaires
- Rédaction des cahiers de charges
- Suivi des opérateurs
- Répondre aux attentes locales liées au site
- Continuité du comité de suivi (au moins un par an) : Mise en place d'un noyau dur pour le comité de suivi, mobilisation de personnes intéressées pour le suivi d'actions et de thématiques particulières

- Actions liées : toutes
- Échéancier
  - année de réalisation : TOUS LES ANS
  - durée de l'action : durée du programme

Démarches déjà engagées : Schéma directeur

Modalités de suivi et critères d'évaluation

Indicateurs : satisfaction du porteur de projet ; nombre de jours alloués par an et nombre de jours effectifs ; contenu, objet et compte rendu des réunions relatives au projet

Indicateurs comité de suivi : nombre de réunions, nombre de participants, compte rendu des comités

OPÉRATEURS POTENTIELS	*PARTENAIRES TECHNIQUES*
CEPA, PNRVA,	ONF, CCSA

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé

Accompagnement administratif et technique du ou des maîtres d'ouvrage : 10 j de chargé de mission par an : 10X550€X5= 27 500 €

Frais de mission : 500 €

Total estimatif par an : 5 600 €
Total estimatif sur 5 ans : 28 000 €

Partenaires financiers et modalités d'intervention
Plan de financement

Partenaire	Taux	Montant
CG 15	40%	11 200 €
M Ouvrage	60%	16 800 €
TOTAL	100%	28 000 €

METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR

*ACTION 14 : EVALUATION FINALE DES OBJECTIFS ET ACTIONS – Priorité ****

***MAÎTRE D'OUVRAGE :* COMMUNE DE CHAMPS-SUR-TARENTAINE**

OBJECTIFS

- évaluer les actions conduites
- effectuer un bilan du schéma
- réorienter vers des actions complémentaires

CONTENU DE L'ACTION

Mise en œuvre

- Détail des opérations programmées : Évaluation de la réalisation des objectifs et des actions, synthèse et rapport

❶ Évaluation de l'état de conservation des milieux : passage rapide en fin de schéma directeur sur les milieux naturels de l'ENS (voir carte 5)
Préparation : repérage, calage BD ortho, sortie des cartes, prédécoupage-photointerprétation des unités ; + terrain et traitement des données
❷ Suivi photographique du point d'accueil et de la mise en défens
❸ Bilan des actions réalisées durant la mise en oeuvre du schéma directeur. Tous les indicateurs de réalisation seront examinés. Ce récapitulatif permettra également de faire remonter les difficultés de mise en oeuvre rencontrées sur le site et de proposer des solutions ou des réorientations pour l'établissement d'un nouveau schéma directeur le cas échéant. (voir tableau page suivante)

- Action liée : toutes
- Échéancier : - années de réalisation : ❶et ❸ : 2 012 ; ❷ : années 2008, 2010, 2012
  - durée de l'action : ❶et ❸ : 5 mois

Démarches déjà engagées
Cartographie des habitats, schéma directeur

Modalités de suivi et critères d'évaluation
Indicateurs : Réalisée/non réalisée

OPÉRATEURS POTENTIELS : ONF, PNRVA, CEPA, BET, CPIE…

PARTENAIRES TECHNIQUES : ONF, PNRVA, CEPA

ELEMENTS FINANCIERS

Coût estimatif détaillé
❶ Suivi habitat : Préparation : 0,5 j CE + Terrain : 1 j CE + Traitement : 1 j CE= 2,5* 450 €= 1125 €
❷ Suivis photo : 0,5 j de terrain / année de passage= 0,5 j X 3X 450 €= 675 €
❸ Suivi des indicateurs de suivi des actions : 3 j chargé d'étude X 450 €= 1350 €
Suivi des indicateurs de suivi des objectifs : 2 j Chargé d'étudesX450€ = 900 €
Synthèse, rapport : 2,5 j chargé d'étude X 450 € : 1125 €
Frais divers : 50 €

Total estimatif : 5225 €

Partenaires financiers ; Plan de financement

Partenaire	Taux	Montant
FEADER mesure 323-D	40%	2 090 €
CG 15	40%	2 090 €
M Ouvrage	20%	1 045 €
TOTAL	100%	5 225 €

Objectifs /action	Indicateur d'évaluation	Moyens proposés pour les suivis des indicateurs
Objectifs		
C1 : Améliorer les connaissances naturalistes	Listes d'espèces et cartographies récentes Données existantes affinées, regroupement des données	évaluation finale du schéma directeur
G1 : Maintenir les habitats, la biodiversité et l'intégrité du site	Maintien de la localisation et la proportion des habitats Maintien des espèces remarquables	évaluation finale du schéma directeur
G2 : Éviter la fréquentation de la tourbière	respect des mises en défens	Voir le suivi « habitats » décrit page précédente
G3 : Évaluer la gestion	Action 8 effectuée	évaluation finale du schéma directeur
Val1 : Organiser la découverte du site et du territoire	Harmonisation des informations et complémentarités des animations	
Val 2 : Sensibiliser aux intérêts de la conservation du site	Harmonisation, structuration et régularité des informations	
Val3 : Évaluer l'évolution de la fréquentation et ses conséquences	Action 8 effectuée	
Com1 : Adapter la communication aux enjeux de préservation et de gestion	Harmonisation, structuration et régularité des informations	
Com2 : Adapter et développer les outils et supports existants	Participation des structures locales, communication à travers les outils existants	
Com 3 : Maintenir une communication entre les acteurs	Continuité du comité de suivi	
Mettre en œuvre le schéma directeur	Nombre d'actions réalisées	
Actions		
1: Étude de la fonctionnalité, l'histoire et dynamique de la tourbière	Réalisée/non réalisée	évaluation finale du schéma directeur
2: État des lieux d'un odonate rare	cartographie des zones de reproduction ou non	
3: Recherche de 3 espèces de papillon	Synthèse des prospections	
4: Compléments de données naturalistes	Listes d'espèces	
5: Étude hydrologique du bassin versant de la tourbière	Réalisée/non réalisée	
6: Maintien d'un pâturage extensif dans la zone tampon	chargement de la zone inférieur à 1 UGB/ha/an	
7: Maintien de boisements et de pratiques forestières durable	Nombre de personne à la réunion, nombre de contact les années suivantes	
8: Évaluation finale des objectifs et actions	Réalisé/non réalisé	
9: Amélioration de l'aire d'accueil	Réalisée/non réalisée	
10: Découverte de la tourbière dans le circuit de randonnée	Réalisée/non réalisée	
11: Mise en place et organisation d'animations	Nombre et fréquence des animations, coordination des animations	
12: Création et diffusion d'une plaquette	Réalisé/non réalisé	
13: Formation des personnes intervenant dans le projet	réalisée/non réalisée, nombre de personnes à la formation, nombre de demande d'information sur l'ensemble du programme	
14: Développement […] des outils de communication	Nombre de publics visés ; Non redondance de l'information ; Cohérence du message diffusé ; Renouvellement de l'information.	
15: Animation et encadrement du schéma directeur	Satisfaction du porteur de projet Nombre de jours alloués par an et de jours effectifs Contenu, objet et compte rendu des réunions relatives au projet Comité de suivi : nombre de comité, compte rendu et nombre de participants	

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIONS

Objectif	Action proposée au comité	Priorité	Année de mise en œuvre					Maître d'ouvrage potentiel	Coût estimatif	Financement possible				
			2008	2009	2010	2011	2012			CG 15	Commune Champs-sur-Tarentaine	CC Sumène-Artense	Europe	Autres
THÉMATIQUE CONNAISSANCE														
Améliorer les connaissances naturalistes	Action 1 : Étude de la fonctionnalité, l'histoire et dynamique de la tourbière	†††	2 500,0 €					Commune	2 500,0 €	1 000,0 €	500,0			1 000,0 €
	Action 2 : État des lieux d'un odonate rare	**		1 400,0 €	1 400,0 €			Commune	2 800,0 €	1 120,0 €	560,0		1 120,0 €	
	Action 3 : Recherche de 3 espèces de papillon	**		1 500,0 €				Commune	1 500,0 €	600,0 €	300,0		600,0 €	
	Action 4: Compléments de données naturalistes	**				1 450,0 €		Commune	1 450,0 €	580,0 €	290,0		580,0 €	
	Action 5 : Étude hydrologique du bassin versant de la tourbière	*	3 040,0 €	8 570,0 €	1 020,0 €	1 020,0 €	4 870,0 €	Commune	18 520,0 €	7 408,0 €	3 704,0			7 408,0 €
Sous total connaissance			5 540,0 €	11 470,0 €	2 420,0 €	2 470,0 €	4 870,0 €		26 770,0 €	10 708,0 €	5 354,0 €		2 300,0 €	8 408,0 €
THÉMATIQUE GESTION														
Maintenir les habitats, la biodiversité et l'intégrité du site	Action 6 : Maintien d'un pâturage extensif dans la zone tampon	***						CEPA						
	Action 7 : Maintien de boisements et de pratiques forestières durables	***	3 450,0 €					Commune	3 450,0 €	1 380,0 €	2 070,0 €			
Sous total gestion			3 450,0 €						3 450,0 €	1 380,0 €	2 070,0 €			
THÉMATIQUE VALORISATION														
Organiser la découverte du site et du territoire	Action 8 : Valorisation de l'aire d'accueil	***	7 770,0 €					CCSA	7 770,0 €	3 642,0 €		4 128 € (dont régie)		
	Action 9 : Découverte de la tourbière dans le circuit de randonnée	**		2 350,0 €				CCSA	2 350,0 €			2 350,0 € (régie)		
Sensibiliser aux intérêts de la conservation du site	Action 10 : Mise en place et organisation d'animations	**		2 250,0 €	1 350,0 €	1 350,0 €	1 350,0 €	CCSA	6 300,0 €			6 300 € (régie)		
	Action 11 : Création et diffusion d'un livret pédagogique	**			7 400,0 €			CCSA	7 400,0 €	2 960,0 €		1 480,0 €	2 960,0 €	
Sous total valorisation			7 770,0 €	4 600,0 €	8 750,0 €	1 350,0 €	1 350,0 €		23 820,0 €	6 602,0 €		14 258,0 €	2 960,0 €	
THÉMATIQUE COMMUNICATION														
Adapter la communication aux enjeux de préservation	Action 12 : Développement d'outil de communication et formation des professionnels	**		1 350,0 €	1 350,0 €	450,0 €	450,0 €	CCSA	3 600,0 €			3 600 € (régie)		
Sous total communiaction				1 350,0 €	1 350,0 €	450,0 €	450,0 €		3 600,0 €			3 600,0 €		
THÉMATIQUE ANIMATION														
Mettre en œuvre le schéma directeur	Action 13 : Assitance au porteur de projet	***	5 600,0 €	5 600,0 €	5 600,0 €	5 600,0 €	5 600,0 €	Commune	28 000,0 €	11 200,0 €	16 800,0 €			
Évaluer la gestion	Action 14 : Évaluation finale des objectifs et actions	***	225,0 €		225,0 €		4 775,0 €	Commune	5 225,0 €	2 090,0 €	1 045,0 €		2 090,0 €	
Sous total animation			5 825,0 €	5 600,0 €	5 825,0 €	5 600,0 €	10 375,0 €		28 000,0 €	13 290,0 €	17 845,0 €			
TOTAL									**85 640,0 €**	**31 980,0 €**	**25 269,0 €**	**17 858,0 €**	**5 260,0 €**	**8 408,0 €**
Montant des participations financières	Conseil Général		9 568,00 €	6 828,00 €	6 258,00 €	3 228,00 €	6 098,00 €							
	Commune de Champs-sur-Tarentaine		6 583,00 €	5 654,00 €	3 889,00 €	3 854,00 €	5 289,00 €							

BIBLIOGRAPHIE

- 1988 : Approche phytoécologique de la tourbière de La Pignole (Cantal) : phytosociologie, typologie, intérêt biogéographique. MICHALET (C.), - *Thèse Dipl. Etat. Doct. Pharm., Univ. Clermont I 1 – 136*

- 1990 : projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

- 1995 : Etude préalable à OLAE – PNRVA (par la suite, la tourbière n'a pas été retenue pour une Opération agro-environnementale)

- 1995-1997 : programme européen LIFE-Nature « Protection des tourbières de France » ; Site classé d'intérêt national dans le plan d'action régional en faveur des tourbières d'Auvergne, CEPA

- 1997 : Inventaire floristique et détermination de zones d'intérêts floristiques dans la commune de Champs sur Tarentaine/Marchal - Chastrusse C

- Juin 2001 : Les odonates des lacs-tourbières de l'Artense en Auvergne, in Martinia 17 - Thierry LEROY

- Février 2005 : Animation et assistance technique en faveur du développement d'un réseau Espaces Naturels Sensibles_Rendu final phase 2. CG 15, réalisation par CEPA et CPIE HA :

Sites internet, non exhaustif :
http://www.champs-marchal.org/tourisme/bas/nature/diapo-nat/pages/lac-de-la-Pignole.htm
http://www.parc-volcans-auvergne.com/php/comprendre/flore/presentation.php4
Page flore du site du PNRVA : « A la faveur des replats, sur substrat acide oligotrophe et gorgé d'eau, les zones de sourcins donnent naissance à des Tourbières de pente. Dominés par les Carex et les Sphaignes, ces milieux abritent la Drosera à feuilles rondes (Drosera rotundifolia), le Comaret (Potentilla palustre), le Trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata) mais aussi la Grassette (Pinguicula vulgaris) et parfois le Saule des Lapons (Salix Lapponum). Les Tourbières sont également présentes sur les plateaux volcaniques (Cézallier) ou granitiques (Artense). Elles ont bénéficié des conditions froides et pluvieuses pour s'installer dans les dépressions laissées par les glaciers du quaternaire. Certaines sont de véritables joyaux écologiques en regroupant plusieurs plantes à statut de protection : la Tourbière de la Pignole et son lac dont la surface se réduit progressivement compte 9 espèces végétales protégées : on peut citer la Drosera intermédiaire (Drosera intermedia), le Lycopode des Tourbières (Lycopodium inundatum), le Rhynchospore brun (Rhynchospora fusca). Des espèces boréales : Andromède (Andromeda polifolia), Canneberge (Vaccinium oxycoccos), Scheuchzérie des Marais (Scheuchzeria palustris) côtoient un contingent d'espèces atlantiques: Bruyère tétragone (Erica tetralix), Narthecie ossifrage (Narthecium ossifragum) … »

CONTACTS

Mairie de Champs sur Tarentaine-Marchal
Place de l'église
15270 Champs sur Tarentaine
Tél : 04 71 78 72 75

Mairie annexe de Marchal
15270 Champs sur Tarentaine
Tél : 04 71 78 71 82

Communauté de Communes Sumène Artense
Place de l'église
15270 Champs sur Tarentaine
Tél : 04 71 78 72 55

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Château de Montlosier
63 690 Aydat
Tél : 04 73 65 64 00

Conseil général du Cantal
Hôtel du Département
28, avenue Gambetta
15015 Aurillac Cédex
Tél : 04.71.46.20.90

ANNEXES

ANNEXE 1 COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI 45
ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL 46
ANNEXE 3 : COMPTE-RENDU DES COMITES DE SUIVI 47
ANNEXE 4 : CARTE DES STATUTS ET INVENTAIRES DU SITE (CARTE 2) 48
ANNEXE 5 : ELEMENTS DU FONCIER DU SITE (SITE ENS ET BASSIN VERSANT DE LA TOURBIERE) 49
ANNEXE 6 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET BASSIN VERSANT DE LA TOURBIERE (CARTE 4) 50
ANNEXE 7 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES AU TITRE DE LA DIRECTIVE HABITATS (CARTE 6) 51
ANNEXE 8 : RESULTATS DE L'INVENTAIRE SUR 8 LACS TOURBIERE D'ARTENSE ENTRE 1996 ET 1999 (EXTRAIT MARTINIA) 52
ANNEXE 9 : PROJET DE CONVENTION ENTRE LE PORTEUR DE PROJET ET LES PROPRIETAIRES 53
ANNEXE 10 : MAQUETTE DU PANNEAU DE LECTURE DU PAYSAGE A MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNE DE TREMOUILLE 54

ANNEXE 1 COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI

Structure	Titre	Nom	adresse	CP	ville
Commune de Champs sur Tarentaine-Marchal	Monsieur le Maire	Daniel Chevaleyre	Place de l'église	15270	Champs sur Tarentaine
Commune de Champs sur Tarentaine-Marchal	Madame la déléguée de Marchal	Martine Moncourier	mairie annexe-Marchal	15270	Champs sur Tarentaine
Communauté de Communes Sumène-Artense	Monsieur le Président	Marc Maisonneuve	Place de l'église	15270	Champs sur Tarentaine
	Monsieur et Madame	Tissandier	la Rochette	15270	Champs sur Tarentaine
	Monsieur	Roger Malguid	la Pignole	15270	Champs sur Tarentaine
	Monsieur	Antonin Malguid	10 allée des Bruyères	15270	Champs sur Tarentaine
	Monsieur	René Papon	la Comberle	63570	Auzat la Combelle
	Monsieur et Madame	Terrisse	14 rue de la Coste	15000	Aurillac
	Madame	Paut	7 rue du grand Pressoir	63111	Dallet
	Monsieur	Lucien de Bruyne	Kleine Goddard 14	2000	Antwerpen Belgique
	Madame	Dominique Chabaud	rue des Orgues	19110	Bort les Orgues
	Monsieur	Pierre Boyer	La Malboudie - Marchal	15270	Champs sur Tarentaine
Chambre d'agriculture	Madame	Joëlle Noël	La Faucher	15270	Trémouille
AAPPMA	Monsieur le Président	Raoul Tissandier	12 route de Bort	15270	Champs sur Tarentaine
ACCA	Monsieur le Président	Guy Vaissier	La Force	15271	Champs sur Tarentaine
Contrat de rivière Haute Dordogne	Madame	Viviane Battu	BP 22 place Gambetta	15200	Mauriac
Syndicat des exploitants forestiers	Monsieur	Jean Pierre Juillard	1 place du Monument	15400	Riom es Montagne
	Monsieur	Patrick Wespisser	La pignole	15270	Champs sur Tarentaine
PNRVA	Monsieur le Directeur adjoint	Guy Senaud	Maison des volcans	15000	Aurillac
DDAF/MISE	Monsieur	René Fernandez	24 rue du 139ème RI	15000	Aurillac
Direction régionale de l'environnement	Madame	Danièle AUROUX	65 bvd Miterrand	63000	Clermont Ferrand
CRPF Auvergne	Monsieur	Lionel Depeige	39 avenue Georges Pompidou	15000	Aurillac
Accompagnateur de moyenne montagne	Monsieur le Président	Pierre-Eric Vergne	La Barrière	15700	St Christophe-les-Gorges

ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL

Représentant(e)	Structure
Monsieur René FERNANDEZ	Mission InterServices Eau et ENvironnement (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)
Madame Danièle AUROUX	Direction Régionale de l'ENvironnement Auvergne
Monsieur Guy SENAUD	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Monsieur Pierre MOSSANT	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Monsieur Jean Marie BORDES	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Haute-Auvergne
Monsieur Luc BLONDEL	Conseil Régional d'Auvergne
Monsieur René ROUSTIDE	Office National des Forêts
Madame Isabelle PACAULT	Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne

ANNEXE 3 : COMPTE-RENDU DES COMITES DE SUIVI

Accompagnement à la définition d'un schéma directeur de gestion et de valorisation d'un Espace Naturel Sensible

TOURBIERE DE LA PIGNOLE

REUNION DE LANCEMENT-22 FEVRIER 2006
Relevé de discussion

Présent(e)s :

Daniel Chevaleyre	Conseiller général, maire de Champs sur Tarentaine-Marchal
Martine Moncourier	Maire déléguée de Marchal
Alexandre Benoist	Communauté de Communes Sumène-Artense
Lionel Depeige	CRPF Auvergne - Délégation Aurillac
Micheline Tissandier	Propriétaire
Roger Malguid	Propriétaire
René Papon	Propriétaire
Dominique Chabaud	Propriétaire
Jean Pierre Juillard	Syndicat des sylviculteurs
Pierre Boyer	Agriculteur
Raoul Tissandier	Association de pêche locale
Stéphanie Paulet	Conseil général
Lucie Le Corguillé	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

Excusé(e)s :

Viviane Battu	Contrat de rivière Haute Dordogne
Guy Senaud	PNRVA

Absent(e)s :

Antonin Malguid	Propriétaire
Charles Terrisse	Propriétaire
Lucien de Bruyne	Propriétaire
Madame Paut	Propriétaire
Monsieur le Président	ACCA

Ordre du jour :

- **présentation de la politique Espaces Naturels Sensibles du département**
- **présentation des enjeux du site et de la démarche d'accompagnement au schéma directeur**
- **validation d'un comité de suivi et du calendrier prévisionnel**
- **questions et remarques diverses**

Présentation de la politique Espaces Naturels Sensibles du département

Stéphanie Paulet (Technicienne environnement au CG 15) se présente, ainsi que la chargée d'études Lucie Le Corguillé (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne=CEPA), puis propose d'effectuer un tour de table.

Monsieur Juillard indique qu'il a été invité par le biais du CRPF, et qu'il représente le syndicat des sylviculteurs localement. Etant également élu sur Riom es montagne, il a suivi la charte forestière du territoire.

Stéphanie Paulet présente un diaporama sur la politique ENS du département et la démarche en cours depuis 2003, ainsi que les **objectifs de la présente étude** (voir diaporama en pièce jointe) « Accompagnement à la définition d'un schéma directeur de gestion et de valorisation » :

- Poursuite et approfondissement de la concertation engagée en 2004 et accompagnement du porteur de projet par le CEPA,
- Finalisation d'un programme opérationnel présenté dans un schéma directeur de gestion et de valorisation

Les actions identifiées en 2006 pourront être opérationnelles dès 2007, via un contrat ENS.

En fin de présentation, la **commune de Champs sur Tarentaine** est officialisée comme **porteur de projet** du futur Espace Naturel Sensible de la Tourbière de la Pignole.

Présentation des enjeux du site et de la démarche d'accompagnement au schéma directeur

Lucie Le Corguillé présente un diaporama (voir en pièce jointe) suivant le plan :

- présentation du CEPA
- synthèse des enjeux du site
- objectifs et démarche de l'animation
- déroulement-calendrier

Validation d'un comité de suivi et du calendrier prévisionnel

La composition du comité de suivi, groupe de travail qui suit l'élaboration du schéma directeur, est validée comme suit :

- Conseil Général
- Commune de Champs sur Tarentaine-Marchal
- Communauté de Communes Sumène-Artense
- Direction régionale de l'environnement
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Syndicat des propriétaires forestiers
- Contrat de rivière Haute Dordogne
- Propriétaires
- Agriculteur
- Association de pêche locale
- ACCA
- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

La date du prochain comité (comité de suivi n°2) est fixée au **mercredi 22 mars à 14h30** en mairie de Champs. L'ensemble des membres recevra une convocation écrite.

Le **calendrier prévisionnel** a été présenté de la manière suivante, l'étude étant prévue sur l'année 2006 :

Etape	Contenu	Date
1: Réunion de lancement	- Présentation de la démarche - Réunion de lancement=Comité de suivi n°1 - Elaboration du comité de suivi	22 février 2006
2: Finalisation des objectifs	- Première trame du schéma directeur - Comité de suivi n°2 : Discussion-validation-proposition d'actions	22 mars 2006
3: Définition du programme d'actions	-Pré-élaboration des fiches actions -Comité de suivi n°3 -Echanges avec le CG -*Comité de suivi n°4*	 Fin mai 2006 *Septembre 2006*
4: Finalisation du schéma directeur	-Modification et finalisation des fiches actions -Comité de suivi n°5	 Octobre 2006
5: Restitution et validation	-Modification finale du schéma -Validation, remise -Réunion publique	Fin novembre 2006 Décembre 2006

Questions et remarques diverses, suite aux présentations :

PRESERVATION DU SITE -FREQUENTATION:

Monsieur Malguid indique que la préservation du site se fait naturellement, et que les pratiques agricoles sont respectueuses de la zone humide (pas d'engrais…).

Lucie le Corguillé rappelle que les conclusions de l'étude 2004 signalent en effet le bon état de conservation du site.

Monsieur Malguid ajoute qu'il a remarqué qu'une certaine « publicité » présentant le site a été réalisée quelques années auparavant. Il craint que la démarche actuelle n'aille dans le même sens et donc nuise à la conservation du site en entraînant une augmentation de la fréquentation (remarque également émise par d'autres propriétaires). Il mentionne que certains visiteurs (notamment les étudiants) préviennent de leur venue sur le site, chose positive.

Lucie Le Corguillé ajoute que le volet « gestion du site » s'orientera (d'après les mêmes conclusions) plutôt vers une gestion de la fréquentation (l'adapter à la fragilité du site et aux possibilités d'accueil…).

Il est également souligné que le site est régionalement connu depuis de nombreuses années et que à priori il est surtout fréquenté par des étudiants et des naturalistes mais peu par les touristes. La fréquentation par les naturalistes a permis d'enrichir les connaissances.

FONCIER :
Quelques propriétaires s'interrogent sur leurs responsabilités en cas d'accidents sur leur propriété.
Il est également soulevé la question du statut juridique du sentier cadastré en pointillé à l'Ouest de la tourbière.

Il est proposé de regarder ces questions de plus près aux prochaines réunions.

PROJET EN COURS :
Monsieur Chevaleyre indique que le projet de panneau d'information à maîtrise d'ouvrage PNRVA est pour le moment arrêté compte tenu notamment de la mise en suspens du projet sur la Crégut (liaison des deux projets).

Monsieur Juillard informe que la charte forestière du territoire a prévu une fiche action à construire en liaison avec le projet ENS de la tourbière de la Pignole. Il ajoute que via l'Office du tourisme il serait possible de mettre en place des visites accompagnées, ce qui permettrait de canaliser la fréquentation du site.

DEMARCHE ACTUELLE ET CONTRAT ENS :
Stéphanie Paulet et Lucie Le Corguillé indiquent à l'ensemble des participants que la construction du schéma directeur se fera en collaboration et concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, représentés dans le comité de suivi. Cette première réunion permet d'associer la majorité des acteurs en amont du projet.

Quelques propriétaires s'interrogent sur le contenu des « contrats ENS ».

- un contrat ENS liera le porteur de projet au Conseil général pour une durée de 3 à 5 ans (pour la mise en place du schéma directeur) : il précisera l'engagement de chaque signataire dans la mise en œuvre des actions (notamment d'un point de vue financier)
- plusieurs avenants seront possibles à ce contrat, notamment des conventions passées avec les propriétaires pour définir les éventuelles autorisations de passage…, le contenu de l'ensemble de ces avenants sera à réfléchir pendant le montage du schéma directeur, au cas par cas.

PREPARATION DU COMITE DE SUIVI N°2
Lucie Le Corguillé prépare une carte récapitulant les différents éléments concernant le foncier.
Daniel Chevaleyre vérifie le statut foncier des chemins autour de la tourbière.

Contacts :

Conseil général :
Stéphanie PAULET
Service environnement
Tél :04 71 46 22 83

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA) :
Lucie Le Corguillé
Rue Léon Versepuy 63200 Riom
tél :04 73 63 18 27

Accompagnement à la définition d'un schéma directeur de gestion et de valorisation d'un Espace Naturel Sensible

Tourbière de la Pignole
Comité de suivi n°2 – 22 mars 2006
Relevé de discussion

Présent(e)s :

Daniel Chevaleyre	Conseiller général, maire de Champs sur Tarentaine-Marchal
Ginette Malguid	Suppléante de la Maire déléguée de Marchal
Alexandre Benoist	Communauté de Communes Sumène-Artense
Lionel Depeige	CRPF Auvergne - Délégation Aurillac
Micheline Tissandier	Propriétaire
Roger Malguid	Propriétaire
René Papon et son épouse	Propriétaire
Raoul Tissandier	Association de pêche locale
Lucie Le Corguillé	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

Excusé(e)s :

Viviane Battu	Contrat de rivière Haute Dordogne
Dominique Chabaud	Propriétaire
Jean Pierre Juillard	Syndicat des sylviculteurs
Pierre Boyer	Agriculteur
Stéphanie Paulet	Conseil général
Guy Senaud	PNRVA

Ordre du jour :

- validation du relevé de discussion de la réunion du 22 février
- point sur les aspects fonciers
- points sur les connaissances de chacun sur le site
- proposition des objectifs principaux, discussion
- questions diverses

Le relevé de discussion du 22 février est validé.

Point sur le foncier :

- Madame Tissandier : erreur dans le document de 2004, elle et son époux ne sont pas propriétaires de la parcelle 115C74 (celle-ci est située en dehors du périmètre)

Les données foncières sont validées (les données ont été vérifiées auprès du centre des impôts)

- le chemin en pointillé traversant les parcelles de Messieurs Papon et Tissandier est privé : il s'agit d'un ancien droit de passage pour l'exploitation du bois
- le lac de la Pignole est divisé entre Monsieur Papon et la section de la Pignole, suite au partage du communal en 1936.

Pratiques :

Pâturage sur parcelle de Monsieur Malguid : taureaux Salers

Pêche : Monsieur Papon indique que pour de nombreux visiteurs, il s'agit d'un lac communal, donc peu de demande d'autorisation pour la pêche ;
La synthèse des données de propriétaires montre qu'environ 5 habitués viennent pêcher régulièrement sur le site.
Parking dans l'ancienne carrière et dans le chemin de Monsieur Papon.

Fréquentation actuelle:
Etudiants/scolaires :
Madame Malguid indique que des étudiants en Thèse de pharmacie viennent quasiment chaque année. Quelques visites de scolaires, mais l'enseignant prévient les riverains ; visite au mois de mai ; visite d'étudiant ponctuellement ;
Madame Papon a vu un peintre une fois.
Randonneurs : Aux dires de l'assemblée, le circuit PR est relativement fréquenté.
Madame Malguid voit plusieurs personnes par jour en période estivale ; à La Pignole, panneau d'indication « Lac tourbière de la Pignole, 500 m »
Autre : forte fréquentation des cueilleurs de champignons dans les forêts environnantes

Il est noté que quelques déchets épars sont retrouvés sur le site.

LES OBJECTIFS DU SCEMA DIRECTEUR

Objectifs de connaissance :
L'objectif « amélioration des connaissances des pratiques » est supprimé.
Les deux autres objectifs sont regroupés en « amélioration des connaissances naturalistes », qui comprendra une ou plusieurs actions sur l'évolution sur un pas de temps.
L'action proposée « évaluer la fréquentation du site par les différents publics » est basculée dans le thème « valorisation ».

Objectifs de gestion :
L'objectif « sécuriser le site » est supprimé car lié à l'objectif suivant « canaliser la fréquentation de la tourbière ».
Lionel Depeige indique que l'intitulé de l'action « contractualiser avec les propriétaires forestiers pour éviter les coupes rases… » devrait être modifié en « contractualiser avec les propriétaires forestiers pour des pratiques durables… ». Sa proposition est retenue et une action portera sur la sensibilisation aux propriétaires forestiers avec par exemple la mise en place et la diffusion d'une fiche de gestion durable des boisements.

Objectifs de valorisation :
Lucie Le Corguillé présente les tourbières déjà valorisées dans un rayon de 50 km, ainsi que celles aménagées dans le cadre des ENS ou d'autres programmes sur le Cantal. Il s'avère que l'offre de découverte de ce patrimoine est assez complète sur le département.
Mademoiselle Le Corguillé souligne l'importance de choisir une grande orientation à suivre pour la valorisation du site :

1- privilégier une valorisation basée sur l'accompagnement par une personne ou structure spécialisée ; complétée éventuellement par un ou plusieurs panneaux de découverte, ce qui permet de limiter l'aménagement du site
2- permettre une découverte libre du site, ce qui nécessite un peu plus d'aménagements.

Madame Malguid indique qu'il serait dommage de ne pas faire connaître les trésors du site. Alexandre Benoist et Daniel Chevaleyre vont également dans ce sens.
Lucie Le Corguillé indique que la visite accompagnée permet justement de montrer les richesses, tout en encadrant les visiteurs. Elle ajoute que l'objectif premier d'un ENS est de maintenir les qualités d'un site, ce qui, compte tenu de la fragilité de la tourbière, implique de maintenir une fréquentation modérée ou encadrée (ce qui évite les phénomènes de dispersion, ramassage…).
Madame Malguid note que compte tenu de la faible capacité d'accueil (4-5 places de parking) et du relatif isolement du site, il n'y aura pas de sur-fréquentation.

Madame Papon s'interroge sur les dangers de la valorisation par rapport aux objectifs de préservation.
Daniel Chevaleyre remarque que cela fait 10 ans que la même question se pose.
Lucie Le Corguillé indique qu'il s'agit d'un nouveau projet et qu'il faut remettre tout le monde au même niveau.
Plusieurs personnes pensent qu'il est intéressant de montrer de plus près les richesses de la tourbière. Lucie Le Corguillé explique que la découverte à partir du petit point de vue est déjà très intéressante car elle permet d'apprécier le paysage exceptionnel de la tourbière et de comprendre sa formation et son évolution. C'est à ce niveau que pourraient être affichées les possibilités de plus amples découvertes du site grâce à un récapitulatif des contacts sur un panneau.
Alexandre Benoist propose que Lucie le Corguillé fasse pour la prochaine réunion une synthèse des valorisations existantes sur les tourbières sensibles, afin que chacun sache ce qui existe en France.

Objectifs de communication :
Les trois derniers objectifs sont regroupés en un « adapter la communication auprès des différents publics ». Des fiches actions préciseront par la suite la communication en fonction des publics.
Alexandre Benoist demande quel type de communication serait nécessaire auprès des étudiants et chercheurs, dans la mesure où ils connaissent déjà le site. Lucie Le Corguillé indique qu'il s'agirait ici d'informer les professionnels sur le projet ENS et d'identifier le porteur de projet (la commune), comme interlocuteur privilégié.
Alexandre Benoist note que l'image de la tourbière de la Pignole est très forte, et qu'elle a notamment été retenue parmi les éléments identifiants du territoire Sumène Artense.

Questions et remarques diverses :
Monsieur Papon s'interroge sur les contraintes encourues concernant les plantations d'arbres. Lui-même a l'intention de continuer la plantation sur sa parcelle, à l'Est du site.
Il lui est répondu (Lionel Depeige et Lucie Le Corguillé) que le projet en cours ne pouvait pas l'empêcher d'agir sur ses propriétés, mais plutôt l'inciter à effectuer une plantation raisonnée, notamment en variant les essences (impact paysager moindre) et en l'accompagnant de manière technique pour éviter, par exemple, le ruissellement de matière organique dans la tourbière.
Le schéma directeur devra proposer une fiche action en ce sens, par exemple « accompagnement aux propriétaires forestiers du bassin versant ». Lionel Depeige note qu'il est possible de mobiliser des aides pour une plantation durable.
Une aide du CG 15 existe « amélioration de la qualité et de l'état sanitaire des peuplements forestiers », visant à accompagner la reconstitution de peuplements forestiers par régénération naturelle ou plantation de feuillus (520€/ha).

Prochain Comité de suivi :
Le Mercredi 17 mai à 14h devant église Marchal puis 14 h15 à la Pignole. (et non pas le 10 mai comme discuté lors de la réunion)
Tour du site : environ 1 h, prévoir chaussure et vêtement adaptés
15h15 : réunion en mairie de Marchal

Préparation du prochain comité par Lucie Le Corguillé :
- rassembler des exemples de valorisation sur des tourbières en France
- rassembler les données juridiques sur les responsabilités des propriétaires dans le cadre d'une valorisation…
- lister et contacter les accompagnateurs intervenants sur le secteur (Espaces et recherches…)
- pré-rédaction des fiches actions suivant les pistes évoquées

Accompagnement à la définition d'un schéma directeur de gestion et de valorisation d'un Espace Naturel Sensible

Tourbière de la Pignole
Comité de suivi n°3 – 17 mai 2006
Relevé de discussion

Présent(e)s :

Daniel Chevaleyre	Conseiller général, maire de Champs sur Tarentaine-Marchal
Viviane Battu	Contrat de rivière Haute Dordogne
Alexandre Benoist	Communauté de Communes Sumène-Artense
Lionel Depeige	CRPF Auvergne - Délégation Aurillac
Antonin et Bernadette Malguid	Propriétaires
Roger Malguid	Propriétaire
Stéphanie Paulet	Conseil général
Patrick Wespisser	Agriculteur, ayant droit la Pignole
Martine Moncourier	Maire déléguée de Marchal
Monsieur Pezaing	Représentant de M et Mme Papon
Lucie Le Corguillé	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

Excusé(e)s :

Raoul Tissandier	Association de pêche locale
Ginette Malguid	Suppléante de la Maire déléguée de Marchal
Dominique Chabaud	Propriétaire
Jean Pierre Juillard	Syndicat des sylviculteurs
Pierre Boyer	Agriculteur
René Papon et son épouse	Propriétaire
Micheline Tissandier	Propriétaire
Guy Senaud	PNRVA

Ordre du jour :

- validation du relevé de discussion de la réunion du 22 mars
- présentation d'exemples de valorisation de tourbières en France
- présentation des données juridiques sur les responsabilités des propriétaires dans le cadre d'une valorisation
- présentation des accompagnateurs potentiellement intervenant sur le secteur
- lecture du courrier reçu de Luk Debruyne, propriétaire
- proposition d'actions, discussion, validation
- questions diverses
- visite sur le site

Lucie Le Corguillé indique qu'il y a un changement de programme de dernière minute, la visite de la tourbière se fera en fin d'après midi.
Rappel du déroulement de la réunion :

- 14h00-16h15 : réunion en salle
- 16h30-18h00 : visite de la tourbière de la Pignole

Relevé de discussion de la réunion du 22 mars

Le relevé de discussion du comité de suivi n° 2 est validé.

Présentations

Comme demandé au comité de suivi précédent, Lucie Le Corguillé présente les différentes valorisations existantes de tourbière en France, ainsi que quelques données juridiques sur les responsabilités des propriétaires dans le cadre de l'ouverture au public d'un site naturel (voir document joint).

Lecture du courrier reçu de Luk Debruyne

Lucie Le Corguillé a reçu un courrier de 5 pages de Monsieur de Bruyne (propriétaire d'une parcelle à l'Est du site), dont elle lit les grandes lignes aux membres du comité, résumées ainsi :

- il indique que « amener beaucoup de gens d'extérieur sera nuisible à l'environnement » (…) « je trouverais inacceptable qu'un sentier autour du lac serait construit »
- par contre, il se montre pour l'entretien des chemins existants et pour l'entretien des petits murets
- il ajoute « je suis intéressé de recevoir les informations sur la diversité des plantes et des animaux et ça serait intéressant de voir une publication peut être sur la richesse de la tourbière »
- il termine en précisant que c'est son « intention de transformer lentement mon bois vers un bois mixte (résineux-feuillus) d'abord et puis espérons dans le futur vers un bois consistant tout à fait d'arbres feuillus. »

Information complémentaire

Lucie Le Corguillé informe les membres du comité que Madame Micheline Tissandier lui a fait part par téléphone du refus de son mari et d'elle-même de continuer à venir aux réunions du comité de suivi. Elle a également ajouté que son mari refusait que des visiteurs passent sur ses parcelles, c'est à dire sur toute la partie Nord-Ouest du site.

Les actions du schéma directeur

Lucie Le Corguillé distribue un document de travail sous forme d'un tableau regroupant les objectifs validés et des propositions d'actions.
Ce tableau est découpé en 2 colonnes :

- colonne « objectifs » : ce sont les objectifs validés à la dernière réunion par le comité de suivi ;
- colonne « actions » : ce sont des propositions d'actions découlant des objectifs et dont la mise en œuvre se ferait dans les 5 ans à venir ;

La réunion n'a porté que sur les actions d'amélioration des connaissances.
Il a été proposé les modifications suivantes :
- Ajout d'une synthèse bibliographique (prévu dans le préalable de chaque action)
- Question sur un éventuel partenariat avec la faculté de Saint-Étienne pour l'étude du fonctionnement hydrologique.

Sortie terrain :

Le tour de la tourbière a été effectué, ce qui a permis de constater la création de plans d'eau à proximité de milieu tourbeux. Le passage sur les chemins cadastrés a permis de visualiser les possibilités de passage pour un éventuel sentier de découverte (sous forme de boucle à l'intérieur du PR existant).

Questions et remarques diverses :
Rappel : conception d'un panneau d'information par le Parc des Volcans avec maîtrise d'ouvrage de la commune de Trémouille. Reste l'obtention de l'accord du propriétaire pour la pose.

Contacts :

Conseil général :
Stéphanie PAULET
Service environnement
Tél :04 71 46 22 83

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA) :
Lucie Le Corguillé
Rue Léon Versepuy 63200 Riom
tél :04 73 63 18 27

TOURBIERE DE LA PIGNOLE

Comité de suivi n°3

17 mai 2006

Ordre du jour

- valorisation des tourbières en France
- données juridiques sur les diverses responsabilités dans le cadre d'une ouverture au public
- accompagnateurs intervenants sur le secteur
- pré-rédaction des fiches actions suivant les pistes évoquées

Valorisation des tourbières en France

- En Auvergne: tourbières en moyen état voir en restauration qui sont aménagées (avec ponton…)

  - Vergnes des Mazes (Lieutadès) : livret, sentier périphérique
  - Frau du Vial (St Saturnin): sentier avec panneaux, ponton de pénétration
  - La plaine Jacquot(la Godivelle) : visite guidée, sentier sur ponton, Maison des tourbières
  - La barthe : sentier sur ponton, panneaux
  - Le Jolan : sentier périphérique, panneaux
- Réserve Naturelle de la Godivelle : visite accompagnée dans un secteur, afin de préserver les secteurs les plus fragiles

Tourbières valorisées en Auvergne

Valorisation des tourbières en France

- pas d'aménagement sur les tremblants et les radeaux : trop dangereux, aménagements couteux et difficile à mettre en place
- nombreux marais et tourbières aménagés (pas de recensement exhaustif) : infrastructures modestes
  - observatoires en bordure de sites (oiseaux…)
  - compromis entre la nécessité de respecter les secteurs fragiles, intérêt de ce que l'on veut montrer et contraintes techniques+entretien
  - parties sensibles des sites sont délibérément évitées
  - visites guidées, stages et classes vertes souvent proposés
  - panneaux explicatifs en périphérie des sites (vision globale) ou le long d'un sentier (thématiques)
  - de nombreux aménageurs témoignent de l'importance de l'intervention d'accompagnateurs, d'animateurs, car milieux très mal connus et dangereux

Responsabilités juridiques dans le cadre d'une ouverture au public

- Sur un site, plusieurs acteurs peuvent intervenir :
  - Propriétaire (s)
  - Gestionnaire (s)
  - Organisateur (s) de visites…
- Ces acteurs peuvent être une même personne
- Personnes physique ou morale
- Responsabilités civile, administrative et pénale

Responsabilités juridiques (suite)

- 5 informations nécessaires:
  - Responsabilité d'une personne engagée autant pour une action que pour une inaction
  - Un même événement peut engager la responsabilité de plusieurs personnes
  - Un même événement peut engager un cumul de responsabilités civile, administrative et pénale
  - L'appréciation des responsabilités se fera en fonction des attributions respectives de chacun des intervenants présents sur un même site
  - Chaque solution dans la recherche du responsable est apportée au cas par cas en fonction des conditions de la survenance des événements

Responsabilités juridiques: la prévention

- Identifier les risques pour prévenir les accidents :
  - risques liés au milieu,
  - au comportement humain,
  - aux travaux, équipements, ouvrages,
  - aux activités d'animation
  - à la présence d'animaux domestiques
- Les outils utiles à la prévention:
  - Conventions de gestion
  - Signalisation à l'attention du public (contenu, support, localisation, entretien)
  - Analyse-bilan des risques et moyens d'action

Responsabilités juridiques (fin)

- Bien s'assurer face aux risques identifiés

Accompagnateurs du secteur

- Espaces et recherches…
- Deux accompagnateurs s'installent en mai sur le territoire Sumène Artense (Sébastien Bernard et Olivier Schmitt)
  - Projet en lien avec réinsertion de jeunes en difficulté
  - « Produit » sur la randonnée avec des Potiok (petits poneys)
- Accompagnateur « mandaté » par Pierre Eric Vergne, basé à Valette

Pré-rédaction des fiches actions

- voir document spécifique

Accompagnement à la définition d'un schéma directeur de gestion et de valorisation d'un Espace Naturel Sensible

Tourbière de la Pignole
Comité de suivi n°4 – 18 juillet 2006
Relevé de discussion

Présent(e)s :

Daniel Chevaleyre	Conseiller général, maire de Champs sur Tarentaine-Marchal
Philippe Boichut	Parc Naturel Régional de Volcans d'Auvergne
Alexandre Benoist	Communauté de Communes Sumène-Artense
Martine Moncourier	Maire déléguée de Marchal
Stéphanie Paulet	Conseil général
Lucie Le Corguillé	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

Ordre du jour :

- proposition d'une première version du schéma directeur, discussion
- discussion des possibilités de maîtrise d'ouvrage

Lucie Le Corguillé et Stéphanie Paulet présente le contexte de cette réunion en comité restreint en indiquant qu'il s'agit d'une réunion de travail afin d'avancer sur les détails de mise en œuvre des actions, notamment sur les maîtrises d'ouvrage et les articulations entre les différentes structures du territoire. La base de travail est le tableau de synthèse envoyé.
Alexandre Benoist indique que plusieurs actions pourraient être sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence « aménagement de sites remarquables ».

Les éléments de discussion sont présentés par actions dans le tableau de synthèse (voir page suivante).

Préparation du comité de suivi n°5:

Le comité de suivi demande à Lucie Le Corguillé et Stéphanie Paulet de préparer une convention type porteur de projet-propriétaire.
Il est également évoquer d'inviter les élus de la Communauté de Communes à la dernière réunion.

OBJECTIF	ACTION PROPOSEE AU COMITE	Commentaire des membres du comité	Synthèse
THEMATIQUE CONNAISSANCE			
Objectif C1: Améliorer les connaissances naturalistes	Action 1: Inventaire floristique et cartographie des stations d'espèces remarquables (déjà effectué dans le cadre de N 2000)	Cette action est à basculer dans le paragraphe « état des lieux » du schéma directeur.	
	Action 2: Suivi des populations d'odonates	Pour les actions 2, 3 et 4, Monsieur Chevaleyre s'interroge sur la possibilité que le PNRVA prenne ces actions en maîtrise d'ouvrage. Stéphanie Paulet va interroger le Parc sur ce thème pour l'ensemble des sites ENS sur le territoire du PNRVA. Lucie Le Corguillé contacte Thierry Leroy pour affiner les actions odonate et papillon.	Action 2: Suivi des populations d'odonates
	Action 3: Inventaire des papillons diurnes		Action 3: Inventaire des papillons diurnes
	Action 4: Compléments de données naturalistes	Cette action est à maintenir, en année N+3 ou + 4 et en fonction des moyens mobilisés	Action 4: Compléments de données naturalistes
	Action 4: Cartographie et étude de l'évolution des milieux et de leur fragilité	Philippe Boichut indique que ce type d'étude a été effectué sur la tourbière de Jouvion (Saint Donat, 63) ; il s'agit d'une étude fonctionnelle qui sert d'état des lieux, avec notamment des transects permettant de lever des profils de coupe de la tourbière (cette étude a couté 2500 € sur ce site) L'idée d'effectuer une étude de ce type sur la Pignole est retenue, afin d'avoir un état des lieux morpho-dynamique du site tourbeux. Lucie Le Corguillé récupère le dossier effectuée sur Jouvion, afin d'affiner l'action.	Action 1 : Etude de la fonctionnalité, de l'histoire et la dynamique de la tourbière
	Action 5: Etude hydrologique du bassin versant de la tourbière	Lucie Le Corguillé indique qu'elle va contacter la Fédération de pêche et EPIDOR afin d'avoir plus d'éléments pour affiner cette action, notamment pour la maîtrise d'ouvrage et les cadres politiques.	Action 5: Etude hydrologique du bassin versant de la tourbière
THEMATIQUE GESTION			
Objectif G1 : Maintenir les habitats, la biodiversité et l'intégrité du site	Action 6: mise en défens du lac et du tremblant	Après discussion sur cette action, il est proposé de la regrouper avec l'action 9 en une nouvelle action à caractère informatif	Action 6 : Entretien de la mise en défens du lac et du tremblant
	Action 7: Maintien d'un pâturage extensif dans la zone tampon (mise en place d'un groupe de travail?)	Lucie Le Corguillé indique que plusieurs éléments sont à récupérer auprès de l'agriculteur : pompage de l'eau du lac?, date de pâturage ? PHAE ? Problème d'abreuvement ? La mise en place d'un groupe de travail n'est pas retenue compte tenu du faible degré de cette problématique sur le site.	Action 7: Maintien d'un pâturage extensif dans la zone tampon
	Action 8: Sensibilisation des propriétaires forestiers du bassin versant	Lucie Le Corguillé va travailler sur le contenu de cette fiche en collaboration technique avec le CRPF	Action 8: Sensibilisation des propriétaires forestiers du bassin versant
Objectif G2 : Canaliser la fréquentation de la tourbière	Action 9 : panotage et mise en défens	Dans l'objectif, il est proposé de remplacer « canaliser » par « éviter », afin de rester dans une dynamique de préservation des milieux et des propriétés.	
Objectif G3 : Evaluer la gestion	action 10: suivi et réactualisation du schéma de gestion (plan de gestion)		action 9: suivi et réactualisation du schéma de gestion
THEMATIQUE VALORISATION			
Objectif Val1 : Favoriser la découverte du site et du territoire	Action 11: Amélioration de l'accueil sur le site	Dans l'objectif, il est proposé de remplacer « favoriser » par « organiser ». Cette action concernant exclusivement l'aire d'accueil, le titre doit être adapté.	Action 10 : Amélioration de l'aire d'accueil
	Action 12: Découverte de la Tourbière dans le circuit de randonnée		Action 11: Découverte de la Tourbière dans le circuit de randonnée
Objectif Val 2 : Sensibiliser aux intérêts de la conservation du site	Action 13: Mise en place d'une découverte encadrée notamment lors d'événementiels	L'événementiel en question est le festival H2O pour lequel des visites ont été organisées sur le site. Il est décidé de revoir le titre de manière plus générique. Philippe Boichut indique que des classes de BTS de Neuvic viennent faire des visites d'étude sur le site (contact=Philippe Grimonpré)	Action 12 : Mise en place de découvertes encadrées
Objectif Val3 : Evaluer l'évolution de la fréquentation et ses conséquences	action 10: suivi et réactualisation du schéma de gestion (plan de gestion)		
THEMATIQUE COMMUNICATION			
Objectif transversal: Adapter la communication aux différents publics			
Objectif Com1 : Adapter la communication aux enjeux de préservation et de gestion	Action 15: Formation des personnes intervenant dans le projet		Action 13: Formation des personnes intervenant dans le projet
	action 16: sensibilisation des propriétaires et habitants: réunion publique	La sensibilisation peut passer par divers moyens : réunion publique d'information, débat, conférence. Il est proposé pour certaines actions d'effectuer des communiqués de presse.	action 14: sensibilisation des propriétaires et habitants
Objectif Com2 : Adapter les outils et supports existants	action 17: synthèse des outils existants et propositions adaptées au grand public et scolaires…	Dans l'objectif, il est proposé d'ajouter « et développer » De plus, il est demandé à Lucie Le Corguillé de revoir le titre de l'action. Enfin Stéphanie Paulet note que pour l'ensemble des sites ENS, il est important d'avoir un document de communication et de valorisation plus ou moins conséquent, qui peut se présenter sous la forme d'une plaquette pour la tourbière de la Pignole.	Action 15 : Développement et mise en cohérence des outils de communication Action 16 : Création et diffusion d'une plaquette
Objectif Com 3 : Maintenir une communication entre les acteurs	action 18: maintien du comité de suivi		action 17: maintien du comité de suivi
Mettre en œuvre le schéma	Action 19: Animation et encadrement du schéma directeur		Action 18: Animation et encadrement du schéma directeur

Accompagnement à la définition d'un schéma directeur de gestion et de valorisation d'un Espace Naturel Sensible

Tourbière de la Pignole
Comité de suivi n°5 – 26 octobre 2006
Relevé de discussion

Présent(e)s :

Daniel Chevaleyre	Conseiller général, maire de Champs sur Tarentaine-Marchal
Alexandre Benoist	Communauté de Communes Sumène-Artense
Raoul Tissandier	Association de pêche locale
Roger Malguid	Propriétaire
René Papon	Propriétaire
Stéphanie Paulet	Conseil général
Patrick Wespisser	Agriculteur, ayant droit la Pignole
Martine Moncourier	Maire déléguée de Marchal
Lucie Le Corguillé	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

Excusé(e)s :

Viviane Battu	Contrat de rivière Haute Dordogne
Antonin et Bernadette Malguid	Propriétaires
Lionel Depeige	CRPF Auvergne - Délégation Aurillac
Ginette Malguid	Suppléante de la Maire déléguée de Marchal
Dominique Chabaud	Propriétaire
Jean Pierre Juillard	Syndicat des sylviculteurs
Pierre Boyer	Agriculteur
Micheline Tissandier	Propriétaire
Guy Senaud	PNRVA

Ordre du jour :

- présentation des actions du schéma directeur, discussion
- proposition d'un projet de convention porteur de projet-propriétaire (voir dernière page)
- questions diverses

Présentation

Lucie Le Corguillé présente les grands axes du schéma directeur et ses actions. (Voir copie du PowerPoint en pièce jointe).
Stéphanie Paulet fait part de quelques modifications survenues depuis les dernières réunions, notamment suite au comité départemental : modifications des actions de communication et une action supplémentaire d'évaluation des actions et des objectifs.

Monsieur Chevaleyre demande de refaire le tableau de synthèse par maîtrise d'ouvrage.
Les éléments de discussion sont présentés par actions dans le tableau de synthèse (voir page suivante).

Contacts :

Conseil général :

Stéphanie PAULET
Service environnement
Tél : 04 71 46 22 83

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA) :
Lucie Le Corguillé
Rue Léon Versepuy 63200 Riom
tél : 04 73 63 18 27

OBJECTIF	ACTION	Commentaires des membres du comité	Synthèse
THEMATIQUE CONNAISSANCE			
Objectif C1: Améliorer les connaissances naturalistes	Action 1: Etude de la fonctionnalité, l'histoire et dynamique de la tourbière		Action 1: Etude de la fonctionnalité, l'histoire et dynamique de la tourbière
	Action 2: Suivi d'une population d'odonate		Action 2: Suivi d'une population d'odonate
	Action 3: recherche de 3 espèces de papillons diurnes		Action 3: recherche de 3 espèces de papillons diurnes
	Action 4: Compléments de données naturalistes		Action 4: Compléments de données naturalistes
	Action 5: Etude hydrologique du bassin versant de la tourbière		Action 5: Etude hydrologique du bassin versant de la tourbière
THEMATIQUE GESTION			
Objectif G1 : Maintenir les habitats, la biodiversité et l'intégrité du site	Action 6: Entretien de la mise en défens du lac et du tremblant	Action à regrouper avec l'action 9	/
	Action 7: Maintenir un pâturage extensif dans la zone tampon	Inclure dans la mission de cellule assistance technique zone humide du CEPA ?	Action 6: Maintenir un pâturage extensif dans la zone tampon
	Action 8: Maintien de boisements et de pratiques forestières durables		Action 7: Maintien de boisements et de pratiques forestières durables
Objectif G2 : Eviter la fréquentation de la tourbière	voir action 6		
Objectif G3 : Evaluer la gestion	voir action 15	Stéphanie Paulet indique que cette action permet d'établir un bilan de la réalisation du schéma directeur en évaluant les actions une à une, ainsi que le schéma dans sa globalité, en intégrant la répartition des coûts, l'efficacité des actions et les réorientations nécessaires à la mise en œuvre d'un prochain programme.	Action 8 : évaluation finales des objectifs et actions
THEMATIQUE VALORISATION			
Objectif Val1 : Organiser la découverte du site et du territoire	Action 9: Amélioration de l'aire d'accueil	Alexandre Benoist indique que la CC peut prendre en charge cette action en régie	Action 9: Amélioration de l'aire d'accueil
	Action 10: Découverte de la Tourbière dans le circuit de randonnée	penser également au circuit des tourbières du PNRVA aménagement d'un site remarquable Pignole inscrite dans projet de territoire ; compétence en interne	Action 10: Découverte de la Tourbière dans le circuit de randonnée
Objectif Val 2 : Sensibiliser aux intérêts de la conservation du site	Action 11: Mise en place d'un calendrier d'animations	échanges d'information entre les visiteurs (étudiant expliquant leur démarche aux écoliers, aux habitants…) ; CCSA compétence tourisme en interne	Action 11: Mise en place d'un calendrier d'animations
	Action 12: Création et diffusion d'une plaquette		Action 12: Création et diffusion d'une plaquette

Objectif Val3 : Evaluer l'évolution de la fréquentation et ses conséquences	voir action 15		Action 8 : évaluation finales des objectifs et actions
THEMATIQUE COMMUNICATION			
Objectif transversal: Adapter la communication aux différents publics			
Objectif Com1 : Adapter la communication aux enjeux de préservation et de gestion	Action 13: Formation des personnes intervenant dans le projet		Action 13: Formation des personnes intervenant dans le projet
	Action 14: Sensibilisation des propriétaires et habitants	voir action 15	Action 14: Animation et encadrement du schéma directeur
Objectif Com2 : Adapter et développer les outils et supports existants	voir action 15		Action 14: Animation et encadrement du schéma directeur
Objectif Com 3 : Maintenir une communication entre les acteurs	voir action 15		Action 14: Animation et encadrement du schéma directeur
Mettre en œuvre le schéma	Action 15: Animation et encadrement du schéma directeur		Action 14: Animation et encadrement du schéma directeur

Tableau de synthèse par maîtrise d'ouvrage

ACTION	Priorité	Mutualisation	Année de mise en œuvre					Maitre d'ouvrage potentiel	Coût estimatif	Financement potentiel			Coût maître d'ouvrage 20% sur 5 ans
			Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4			CG 15	Europe	Autres	
Action 6: Maintien d'un pâturage extensif dans la zone tampon	***	O(CAT)						CEPA			FEADER	en partie AEAG dans la CAT	
Action 10: Découverte de la Tourbière dans le circuit de randonnée	**	N		4 250 €				COM Com SA	4 250 €	1 700 €	FEADER	DRT?	850,00 €
Action 11: Mise en place et organisation d'animations	**			3 700 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	COM Com SA	7 750 €	1 480 €	FEADER	DRT?	1 550,00 €
Action 12: Création et diffusion d'une plaquette	**	O			7 400 €			COM Com SA	7 400 €	4 440 €	FEADER	DRT?	1 480,00 €
Action 14: Développement et mise en cohérence des outils de communication	**	N			2 300 €	450 €	450 €	COM Com SA	3 200 €	460 €	FEADER		640,00 €
Action 9: Amélioration de l'aire d'accueil	***	O (matos)	6 310 €					COM Com SA	6 310 €	3 786 €	FEADER	DRT?	1 262,00 €
								ss total CCSA	28 910 €	11 866 €			5 782,00 €
Action 1: Etude de la fonctionnalité, l'histoire et dynamique de la tourbière	***	SIVU?	2 500 €					Commune de Champs sur Tarentaine	2 500 €	1 000 €	FEADER	AEAG?	500,00 €
Action 13: Formation des personnes intervenant dans le projet	*	N		2 400 €				Commune de Champs sur Tarentaine	2 400 €	960 €	FEADER		480,00 €
Action 15: Animation et encadrement du schéma directeur	***	N	5 600 €	5 600 €	5 600 €	5 600 €	5 600 €	Commune de Champs sur Tarentaine	28 000 €	16 800 €			5 600,00 €
Action 2: Suivi d'une population d'odonate	**			1 400 €	1 400 €			Commune de Champs sur Tarentaine	2 800 €	1 120 €	FEADER	CR?	560,00 €
Action 3: Recherche de 3 espèces de papillon	**			1 500 €				Commune de Champs sur Tarentaine	1 500 €	600 €	FEADER	crédit N 2000? CR?	300,00 €
Action 4: Compléments de données naturalistes	**					1 450 €		Commune de Champs sur Tarentaine	1 450 €	580 €	FEADER	CR?	290,00 €
Action 5: Etude hydrologique du bassin versant de la tourbière	*	SIVU?	3 040 €	8 570 €	1 020 €	1 020 €	4 870 €	Commune de Champs sur Tarentaine	18 520 €	7 408 €	FEADER	AEAG 50% maxi	3 704,00 €
Action 7: Maintien de boisements et de pratiques forestières durables	***	GB+marilhou	3 450 €					Commune de Champs sur Tarentaine	3 450 €	1 380 €	FEADER	AEAG?	690,00 €
Action 8: Evaluation finale des objectifs et actions	***	O					5 225 €	Commune de Champs sur Tarentaine	5 225 €	3 135 €			1 045,00 €
								ss total commune	65 845 €	32 983 €			13 169 €
			20900 €	27 420 €	19 070 €	9 870 €	17 495 €		*94 755 €*	44 849 €			*18 951,00 €*

PROJET DE CONVENTION

ENTRE

Monsieur X, résidant à…, propriétaire de(s) parcelle(s) cadastrées sur le territoire de la Commune de…….., sous les références (section, n°)……, dénommé ci-après le Propriétaire,

ET

La Commune de …, représentée par Monsieur le Maire, dénommé ci après la Commune,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau des Espaces Naturels Sensibles du Cantal, un schéma directeur de gestion et de valorisation du site de la Tourbière de la Pignole a été élaboré et validé par le Conseil Municipal de... et le Conseil Général……

Objet de la convention :
pour le passage d'un itinéraire de randonnée en propriété privée, pour l'usage de la parcelle…

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE
Le propriétaire soussigné a pris connaissance du schéma directeur et afin de permettre la mise en œuvre des actions définies dans ce cadre, et notamment de(s) l'action(s) n°…
- mise en place du sentier d'interprétation,
- continuité d'un sentier inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- pose et entretien d'un panneau de lecture de paysage,
- réalisation d'une étude…),
il autorise le passage du public sur les parcelles désignées ci-dessus et dont le tracé (la localisation) est reporté(e) sur le plan annexé.

Il donne son accord pour que, dans la mesure de leur compatibilité avec les activités d'exploitation et la jouissance normale de la propriété, des opérations de balisage, d'aménagement et d'entretien, puissent être réalisées. Celles-ci sont sous la responsabilité de la Commune, ou le cas échéant, de la structure identifiée comme maître d'ouvrage.

Le propriétaire s'engage à participer au comité de suivi auquel il est convié, ou à se faire représenter ou à communiquer ses avis à la commune

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE
La Commune s'engage à :
- veiller à ce que l'accès du public à travers le domaine privé ne constitue qu'une tolérance bénévole et n'entraîne aucun droit de passage quelconque,
- pérenniser l'actuel comité de suivi du site, auquel est convié le propriétaire,
- informer le propriétaire de l'engagement d'actions nécessitant un ou plusieurs passages sur ses parcelles.

Elle s'engage également à diffuser, auprès du public, des recommandations de prudence et de respect du site et des propriétés traversées. Ainsi, les usagers devront être informés qu'ils devront supporter les dommages résultant du non-respect de ces recommandations ou de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur un site naturel (*ou un itinéraire de randonnée*).
Une insistance particulière sera portée aux consignes de sécurité à respecter vis-à-vis des troupeaux, lors de la traversée de pâturages.
Enfin, la Commune s'engage à assurer l'entretien des différents aménagements réalisés.

ARTICLE 3 :
Au cas où il souhaiterait mettre fin au consentement qu'il a donné, le propriétaire en informera la Commune avec un délai de préavis de 3 mois, afin de permettre la recherche d'un autre itinéraire.

Fait à …….., le

Le Maire de ……, Le propriétaire,

Comité de suivi n°5
26 OCTOBRE 2006

Commune de Champs sur Tarentaine-Marchal

TOURBIERE DE LA PIGNOLE

PRESENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR 2007-2010

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

ACTION 1 : ETUDE DE LA FONCTIONNALITE, L'HISTOIRE ET LA DYNAMIQUE DE LA TOURBIERE

- ***Priorité ****
- Année N (2007)
- Objectifs:
  - établir un diagnostic écologique de la tourbière
  - disposer d'une analyse fonctionnelle de la tourbière

ACTION 1 : ETUDE DE LA FONCTIONNALITE, L'HISTOIRE ET LA DYNAMIQUE DE LA TOURBIERE

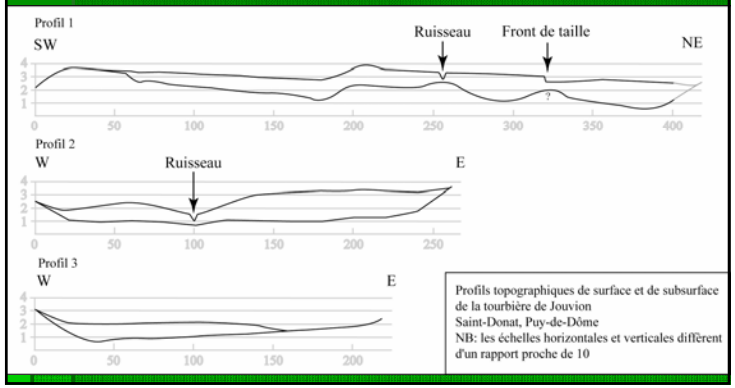

Profils topographiques de surface et de subsurface de la tourbière de Jouvion
Saint-Donat, Puy-de-Dôme
NB: les échelles horizontales et verticales diffèrent d'un rapport proche de 10

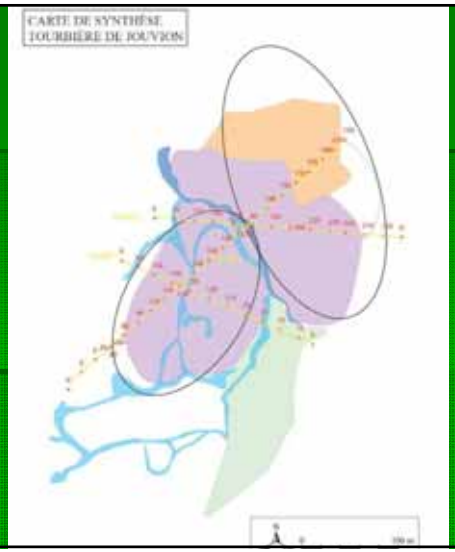

ACTION 2 : RECHERHCE D'UNE POPULATION D'ODONATE

- ***Priorité *****
- Année N+1 et N+2
- Objectifs:
  - connaître la répartition d'une espèce caractéristique du milieu
  - disposer d'un état des lieux
  - adapter la gestion

ACTION 3 : RECHERCHE DE 3 ESPECES DE PAPILLONS

- *Priorité ***
- Année N+1
- Objectifs:
  - posséder des données exhaustives sur 3 espèces patrimoniales
  - disposer d'un état des lieux
  - adapter la gestion

ACTION 4 : COMPLEMENTS DE DONNEES NATURALISTES

- *Priorité **
- *Année N+3*
- Objectifs:
  - posséder des données actualisées sur les autres groupes faunistiques
  - disposer d'un état des lieux en début d'application du schéma de gestion

ACTION 5 : ETUDE HYDROLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA TOURBIERE

- *Priorité **
- *Années N à N+4*
- Objectifs:
  - connaître le fonctionnement hydrologique de la zone humide et son lien avec le bassin versant
  - disposer d'un état des lieux

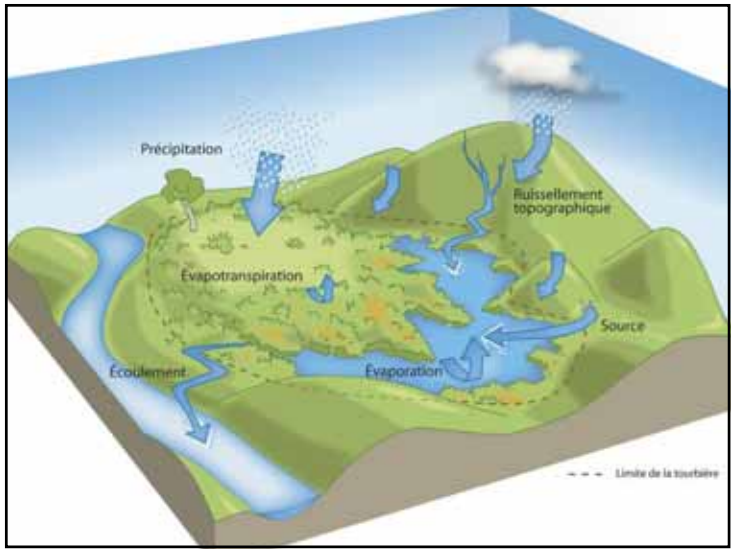

ACTION 6 : ENTRETIEN DE LA MISE EN DEFENS DU LAC ET DU TREMBLANT

- *Priorité ****
- Dès année N
- Objectifs:
  - préserver les zones fragiles du piétinement
  - mettre en sécurité le site
  - informer sur les spécificités et les propriétés du site

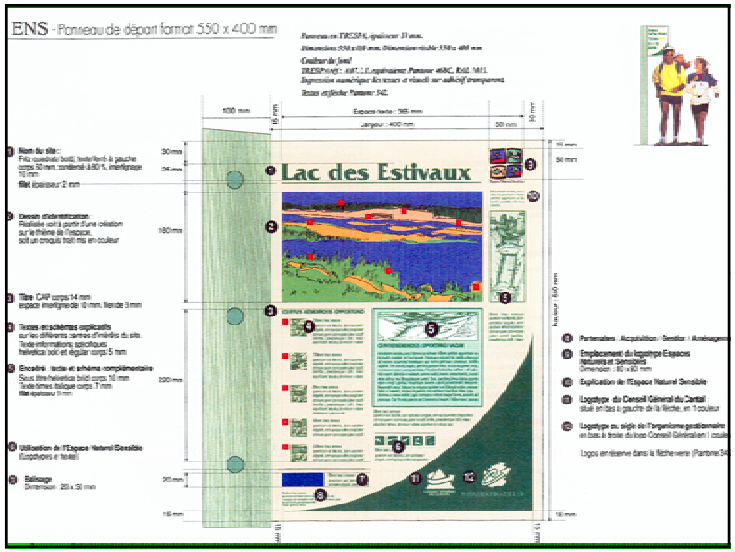

ACTION 7 : MAINTIEN D'UN PATURAGE EXTENSIF DANS LA ZONE TAMPON

- *Priorité ****
- Tous les ans
- Objectifs:
  - Empêcher l'eutrophisation de la zone humide
  - Maintenir des activités traditionnelles
  - Maintenir une concertation locale

ACTION 8 : MAINTIEN DE BOISEMENTS ET DE PRATIQUES FORESTIERES DURABLES

- ***Priorité *****
- Dès année N
- Objectifs
  - Empêcher le ruissellement de matière organique dans la tourbière
  - Développer et maintenir un paysage typique et varié

ACTIONS DE VALORISATION

ACTION 9 : AMELIORATION DE L'AIRE D'ACCUEIL

- ***Priorité ******
- Année N
- Objectifs:
  - Accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions
  - Informer sur les spécificités du site

ACTION 10 : DECOUVERTE DE LA TOURBIERE DANS LE CIRCUIT DE RANDONNEE

- **Priorité ****
- Année N+1
- Objectifs:
  - Valoriser les outils existants et les connaissances
  - Canaliser la fréquentation à proximité de la tourbière

ACTION 11 : MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'ANIMATIONS

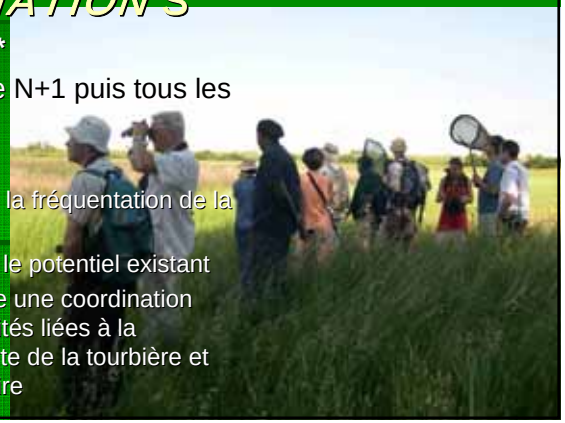

- **Priorité ****
- Dès année N+1 puis tous les ans
- Objectifs:
  - Encadrer la fréquentation de la tourbière
  - Valoriser le potentiel existant
  - Permettre une coordination des activités liées à la découverte de la tourbière et du territoire

ACTION 12 : CREATION ET DIFFUSION D'UNE PLAQUETTE OU LIVRET PEDAGOGIQUE

- Priorité **
- Année N+2
- Objectifs:
  - valoriser la connaissance du site

ACTIONS DE COMMUNICATION

ACTION 13 : FORMATION DES PERSONNES INTERVENANT DANS LE PROJET

- Priorité *
- Année N+1
- Objectifs:
  - communiquer sur la richesse et la fragilité du site
  - communiquer sur le programme ENS et les actions du CG et de la commune
  - coordonner la communication sur le site

ANIMER ET ENCADRER LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR

- ***ACTION 14 : ASSISTANCE AU PORTEUR DE PROJET***
- ***Priorité ******
- **Tous les ans**

ACTION 14 : ASSISTANCE AU PORTEUR DE PROJET

- **Objectifs:**
  - **assister le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage**
  - **mettre en œuvre et coordonner les actions**
  - **communiquer sur le programme ENS et les actions du CG et de la commune**
  - **Informer les acteurs locaux sur la mise en place du schéma directeur**
  - **évaluer la gestion conduite et réorienter vers des actions complémentaires**

Merci pour votre attention et votre collaboration

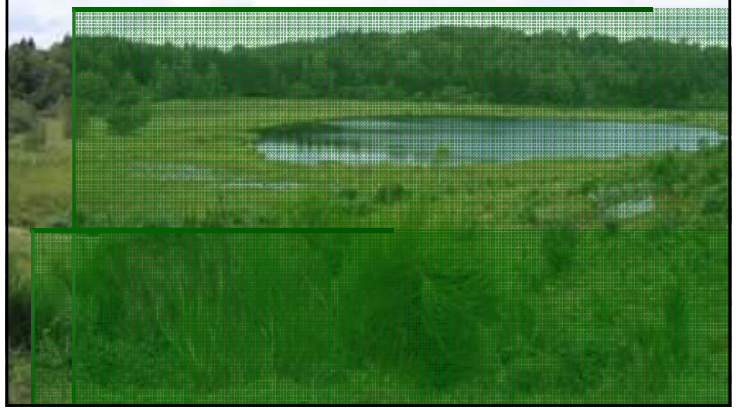

ANNEXE 4 : CARTE DES STATUTS ET INVENTAIRES DU SITE (CARTE 2)

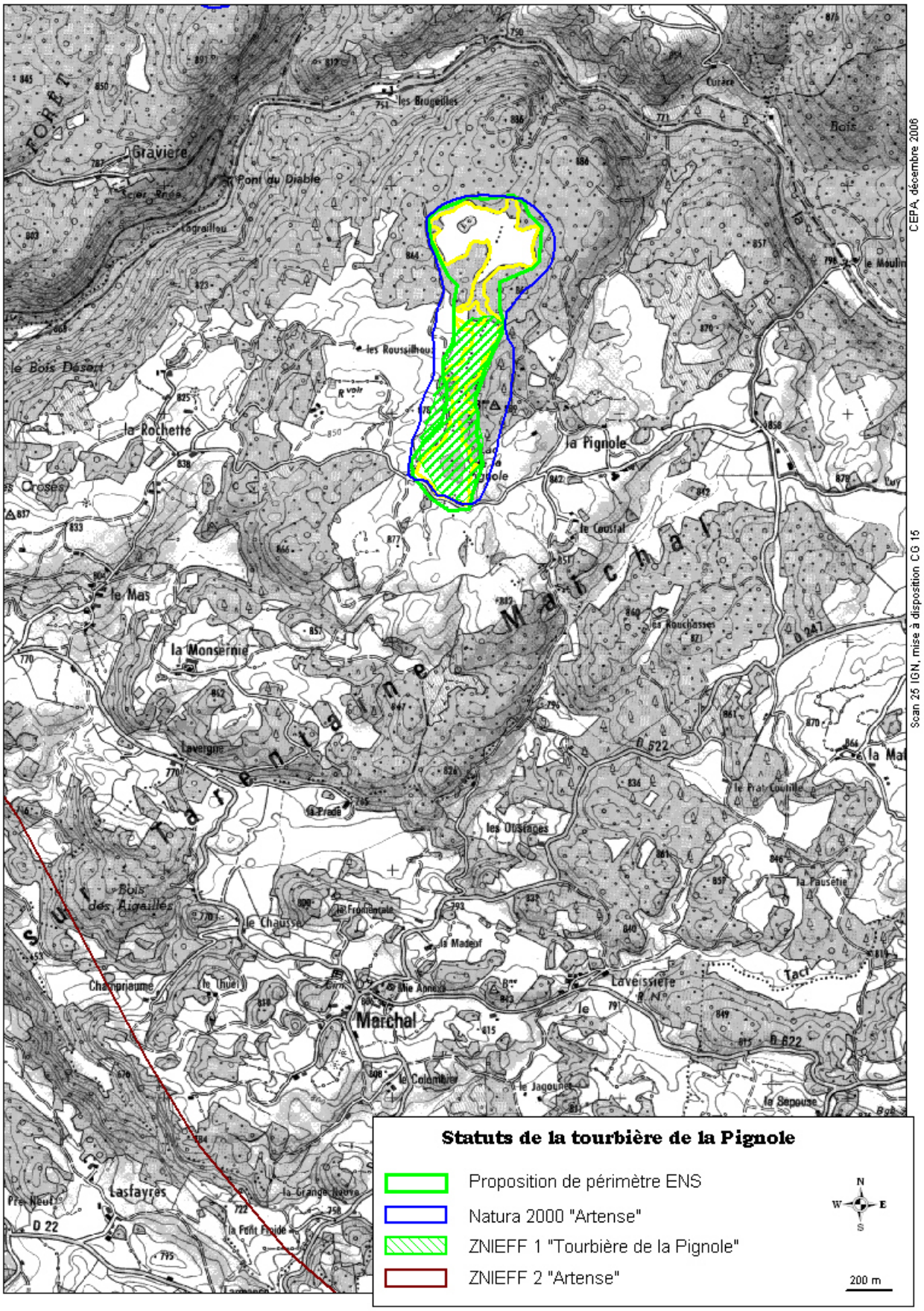

ANNEXE 5 : ELEMENTS DU FONCIER DU SITE (SITE ENS ET BASSIN VERSANT DE LA TOURBIERE)

parcelle	propriétaire	surface
C 1	Groupement forestier des Gravières	19,7458
C 23	M et Mme Tissandier Jean	13,0668
C 24	M et Mme Tissandier Jean	8,7208
C 26	M et Mme Tissandier Jean	6,7442
C 28	M et Mme Tissandier Jean	8,3390
C 32	M et Mme Tissandier Jean	2,4825
C 33	M et Mme Tissandier Jean	9,3965
C 34	René Papon	6,5027
C 35	René Papon	0,5924
C 36	Dominique Chabaud	0,5921
C 373	Roger Malguid	0,6346
C 374	Antonin Malguid	3,5952
C 58	?	1,1675
C 60	?	0,9989
C 62	Dominique Chabaud	0,9032
C 65	Dominique Chabaud	2,1221
C 66	Dominique Chabaud	3,9886
C 67	?	1,0478
C 68	?	1,6150
C 70	Mme Pages	0,7162
C 71	Mme Pages	0,3042
C 72	Mme Pages	1,2438
C 74	Mme Pages	9,2236
C 75	Dominique Chabaud	2,3898
C 76	Antonin Malguid	4,0950
C 77	Antonin Malguid	0,5131
C 78	?	0,3167
C 79	?	0,3252
C 80	Habitants de la Pignole	3,6721
C 81	?	0,4560
C 82	Dominique Chabaud	0,4534
C 83	?	0,6269
C 84	?	0,5570
C 85	?	0,6692
C 86	Habitants de la Pignole	0,6369
C 87	Lucien de Bruyne	3,4020
C 89	Mme Paut	0,7716
C 90	Roger Malguid	0,1706

ANNEXE 6 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET BASSIN VERSANT DE LA TOURBIERE (CARTE 4)

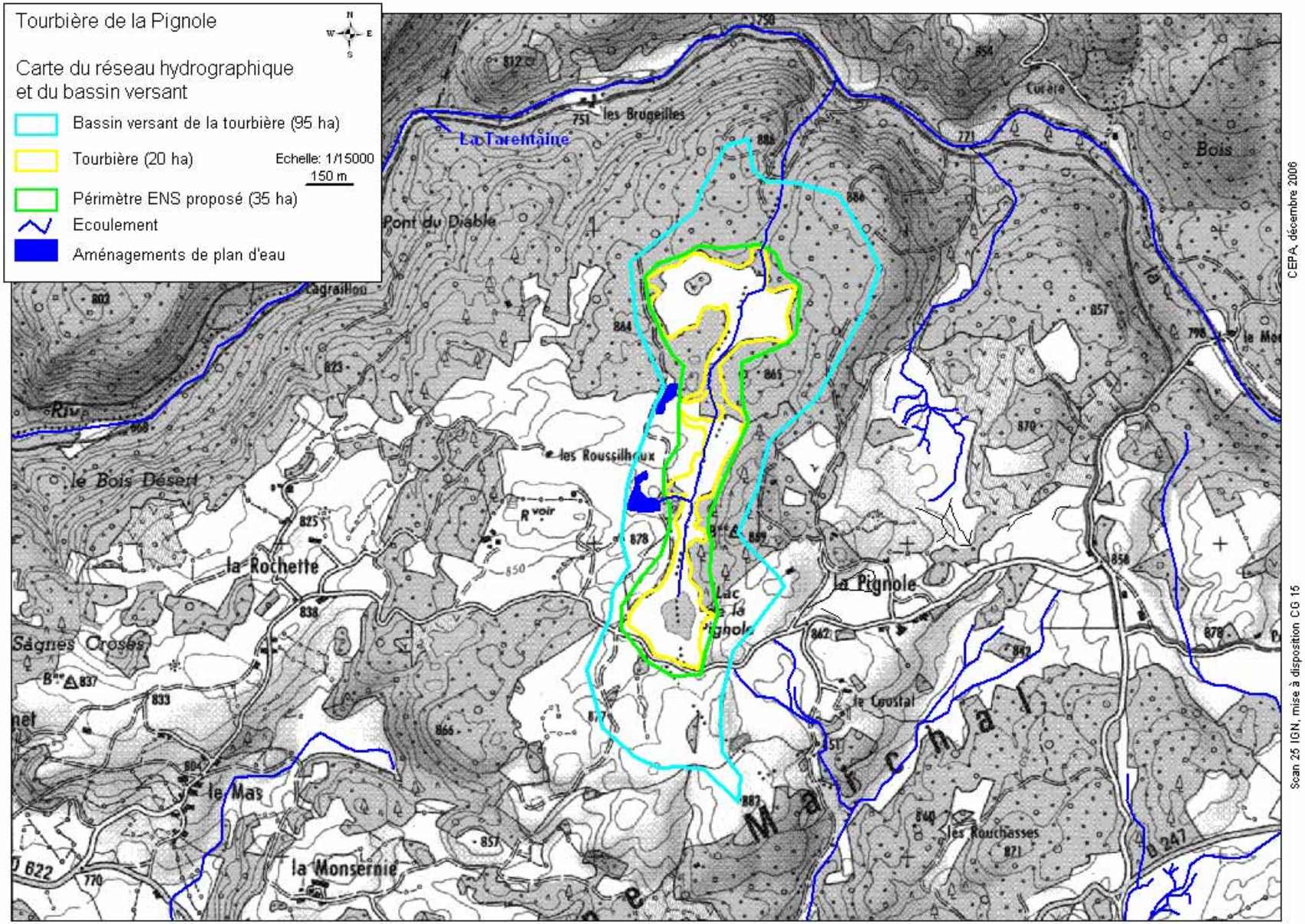

ANNEXE 7 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES AU TITRE DE LA DIRECTIVE HABITATS (CARTE 6)

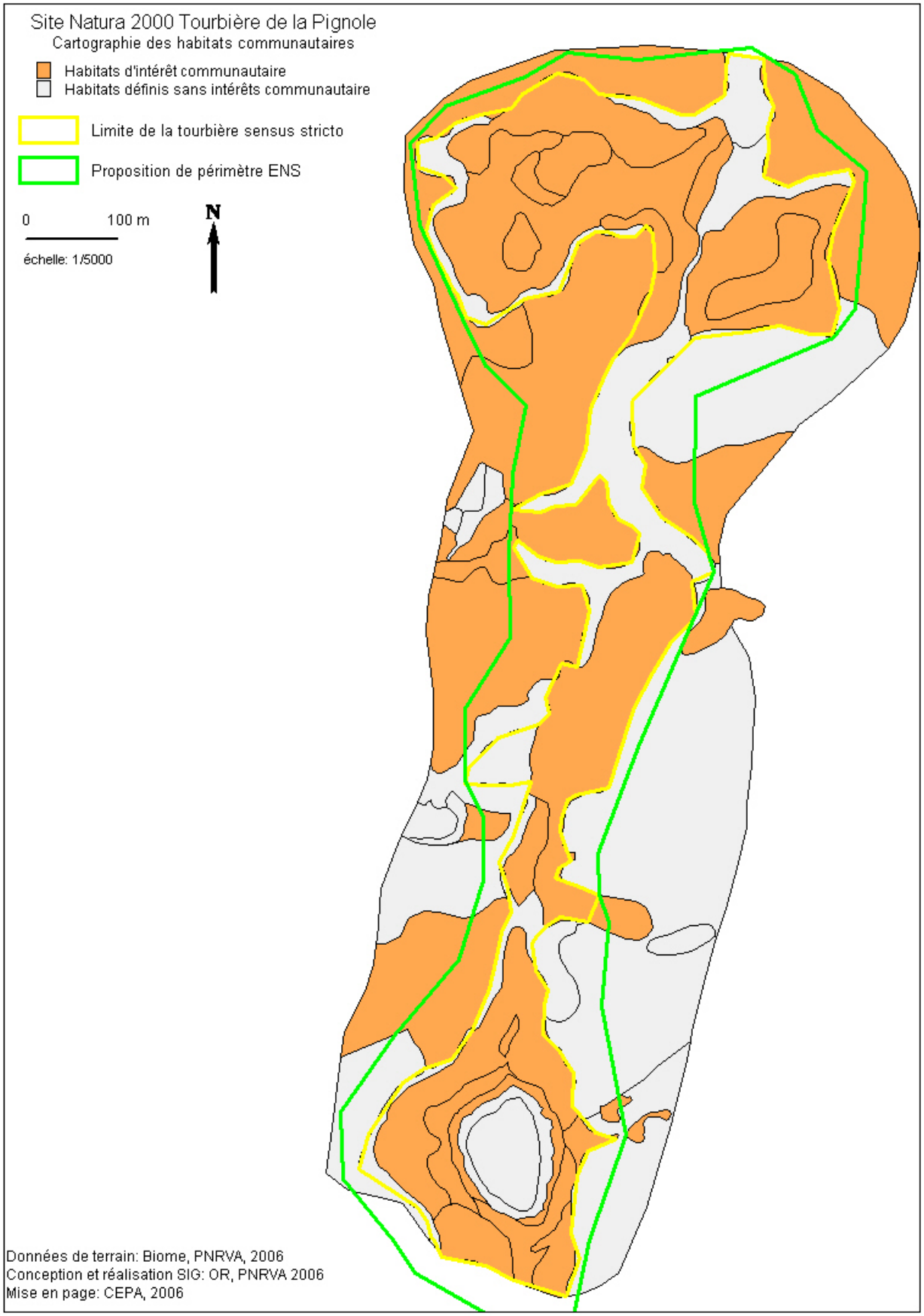

ANNEXE 8 : RESULTATS DE L'INVENTAIRE SUR 8 LACS TOURBIERE D'ARTENSE ENTRE 1996 ET 1999 (EXTRAIT MARTINIA)

limite d'aire
↑
LA LRR

	Espèces (Abréviations INVOD)	Coinde	Esperzeloux	Grancher	La Coste	La Cousteix	La Nuit	La Pignole	Laspialades	Nombre de sites où l'espèce est présente	Indice d'abondance moyen (I.A.M.)	Ordre de classement par I.A.M.	Classe d'abondance	Fréquence relative	Ordre de classement par fréquence relative	Classe de fréquence
	C. puella	V	V	V	V	IV	V	V	V	8	4.88	1	TA	0.66	5	TF
R	C. tenellum	V	IV	V	V	IV	V	V	V	8	4.75	2	TA	0.89	1	TF
	E. cyathigerum	V	IV	IV	IV	V	V	V	V	8	4.63	3	TA	0.84	2	TF
	C. aenea	IV	IV	IV	V	V	V	V	4	8	4.50	4	TA	0.49	10	F
	L. quadrimaculata	V	III	V	IV	V	IV	V	4	8	4.38	5	TA	0.77	4	TF
	P. nymphula	III	IV	IV	V	V	V	V	II	8	4.13	6	TA	0.48	12	F
	E. najas	IV	III	IV	IV	IV	IV	IV	II	8	3.63	7	TA	0.57	8	TF
	S. danae	IV	III	V	III	IV	III	III	III	8	3.50	8	TA	0.56	9	TF
	I. elegans	V	II	V	III	IV	II	III	III	8	3.38	9	TA	0.82	3	TF
	O. coerulescens	IV	III	III	IV	I	II	IV	III	8	3.00	10	A	0.39	15	F
	A. grandis	III	II	II	III	III	II	IV	IV	8	2.88	11	A	0.48	11	F
	A. imperator	III	III	III	III	II	III	III	II	8	2.75	12	A	0.59	7	TF
	S. striolatum	V		III	III	III	I	IV	III	7	2.75	13	A	0.39	16	F
V	S. flavomaculata	II	III	III	III	I	II	III	III	8	2.50	14	A	0.61	6	TF
	C. viridis	IV	I	III	II	III		III	IV	7	2.50	15	A	0.25	19	F
	O. cancellatum	III		II	III	III	II	II	II	7	2.13	16	A	0.46	13	F
	A. cyanea	II	III	II	II	II	II	II	II	8	2.13	17	A	0.39	14	F
	L. sponsa	II	III	IV	III	II		I	II	7	2.13	18	A	0.33	17	F
	C. v. meridionalis	II	II	II	III	I	I	II	III	8	2.00	19	MA	0.28	18	F
α R	C. hastulatum		II	II	II		III	II		5	1.38	20	MA	0.20	21	PF
α R	L. v. virens	I		III	II		III	II		5	1.38	21	MA	0.13	25	PF
	L. depressa	I		III	II	I		II	I	6	1.25	22	MA	0.23	20	F
	S. metallica					III	II	II	III	4	1.25	23	MA	0.20	22	PF
	A. juncea	II	II	I	III				I	5	1.13	24	MA	0.13	24	PF
	C. pulchellum			V		III				2	1.00	25	MA	0.11	28	PF
	G. pulchellus	I				II		I	III	4	0.88	26	MA	0.18	23	PF
	S. sanguineum	III		III		I				3	0.88	27	MA	0.13	27	PF
	L. dubia		II		I		I		II	4	0.88	28	MA	0.10	29	R
	S. vulgatum	II				III			II	3	0.88	29	MA	0.07	32	R
α V	S. arctica		III					II	I	3	0.75	30	PA	0.10	30	R
	P. pennipes		II			I		I	II	4	0.75	31	PA	0.08	31	R
α R	P. acutipennis	I				I		I	II	4	0.63	32	PA	0.13	26	PF
	S. flaveolum	II				I		I		3	0.50	33	PA	0.05	33	R
	C. b. boltonii	II							I	2	0.38	34	PA	0.03	34	R
	C. erythraea		I	I						2	0.25	35	PA	0.03	35	R
	S. fusca	II								1	0.25	36	PA	0.03	36	R
	C. s. xanthostoma						II			1	0.25	37	PA	0.02	38	R
	E. viridulum			II						1	0.25	38	PA	0.02	39	R
	C. mercuriale		I							1	0.13	39	PA	0.02	37	R
	L. dryas			I						1	0.13	40	PA	0.02	40	R
	Nombre d'espèces	**29**	**24**	**28**	**24**	**28**	**22**	**28**	**29**							

Tableau III.- Abondance et fréquence des espèces sur les 8 lacs-tourbières
Légende : I : 1 individu ; II : de 2 à 10 ; III : de 11 à 50 ; IV : de 51 à 100 ; V : > 100 ;
PA : peu abondant ; MA : moyennement abondant ; A : abondant ; TA : très abondant ; R : rare ;
PF : peu fréquent ; F : fréquent ; TF : très fréquent.

ANNEXE 9 : PROJET DE CONVENTION ENTRE LE PORTEUR DE PROJET ET LES PROPRIETAIRES

CONVENTION

ENTRE

Monsieur X, résidant à…, propriétaire de(s) parcelle(s) cadastrées sur le territoire de la Commune de…….., sous les références (section, n°)……, dénommé ci-après le Propriétaire,

ET

La Commune de …, représentée par Monsieur le Maire, dénommé ci après la Commune,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau des Espaces Naturels Sensibles du Cantal, un schéma directeur de gestion et de valorisation du site de la Tourbière de la Pignole a été élaboré et validé par le Conseil Municipal de... et le Conseil Général……

Objet de la convention :
pour le passage d'un itinéraire de randonnée en propriété privée, pour l'usage de la parcelle…

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire soussigné a pris connaissance du schéma directeur et afin de permettre la mise en œuvre des actions définies dans ce cadre, et notamment de(s) l'action(s) n°…
- *mise en place du sentier d'interprétation,*
- *continuité d'un sentier inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,*
- *pose et entretien d'un panneau de lecture de paysage,*
- *réalisation d'une étude…*),

il autorise le passage du public sur les parcelles désignées ci-dessus et dont le tracé (la localisation) est reporté(e) sur le plan annexé.

Il donne son accord pour que, dans la mesure de leur compatibilité avec les activités d'exploitation et la jouissance normale de la propriété, des opérations de balisage, d'aménagement et d'entretien, puissent être réalisées. Celles-ci sont sous la responsabilité de la Commune, ou le cas échéant, de la structure identifiée comme maître d'ouvrage.

Le propriétaire s'engage à participer au comité de suivi auquel il est convié, ou à se faire représenter ou à communiquer ses avis à la commune

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à :
- veiller à ce que l'accès du public à travers le domaine privé ne constitue qu'une tolérance bénévole et n'entraîne aucun droit de passage quelconque,
- pérenniser l'actuel comité de suivi du site, auquel est convié le propriétaire,

projet

- informer le propriétaire de l'engagement d'actions nécessitant un ou plusieurs passages sur ses parcelles.

Elle s'engage également à diffuser, auprès du public, des recommandations de prudence et de respect du site et des propriétés traversées. Ainsi, les usagers devront être informés qu'ils devront supporter les dommages résultant du non-respect de ces recommandations ou de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur un site naturel (*ou un itinéraire de randonnée*).
Une insistance particulière sera portée aux consignes de sécurité à respecter vis-à-vis des troupeaux, lors de la traversée de pâturages.

Enfin, la Commune s'engage à assurer l'entretien des différents aménagements réalisés.

ARTICLE 3 :

Au cas où il souhaiterait mettre fin au consentement qu'il a donné, le propriétaire en informera la Commune avec un délai de préavis de 3 mois, afin de permettre la recherche d'un autre itinéraire.

Fait à …….., le

Le Maire de ……,

M……

Le propriétaire,

M……

projet

ANNEXE 10 : MAQUETTE DU PANNEAU DE LECTURE DU PAYSAGE A MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNE DE TREMOUILLE